



توانسبوانسي المغرب
transparency maroc

L'Observatoire du Programme de reconstruction post-séisme du Grand Atlas

Rapport d'observation citoyenne
Période septembre 2023 - octobre 2024

Décembre 2024

 HEINRICH BÖLL STIFTUNG
RABAT



L'Observatoire du Programme de reconstruction post-séisme du Grand Atlas

Rapport d'observation citoyenne
Période septembre 2023 - octobre 2024



 HEINRICH BÖLL STIFTUNG
RABAT

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Liste des acronymes | 03 |
| Liste des tableaux, figures et encadrés | 04 |
| Résumé exécutif | 05 |
| Introduction | 08 |
| Présentation de L'Observatoire | 10 |
| Méthodologie | 12 |
| Partie 1 : Réalisations : Bilan d'une première partie | 15 |
| Faits marquants entre septembre 2023 et août 2024 | 16 |
| Programme de reconstruction : Les engagements de l'Etat | 17 |
| 1. Phase de définition des principes directeurs | 17 |
| 2. Phase de déclinaison des engagements et des objectifs | 18 |
| 3. Phase d'adoption des instruments juridiques et institutionnels | 19 |
| 4. Phase de Budgétisation | 20 |
| Partie 2 : Réalisations, Bilan d'une première année | 26 |
| Axe 1 : Législation et gouvernance | 27 |
| Axe 2 : Hébergement d'urgence et reconstruction | 32 |
| Axe 3 : Infrastructures : reconstruction et désenclavement | 42 |
| Axe 4 : Accès à l'aide directe et aux services sociaux | 45 |
| - Aides directes : Entre célérité et difficultés | |
| - Secteur éducation : Entre promesses et réalisations sur le terrain | |
| - Secteur de la santé : Un système à terre | |
| - Prise en charge des personnes en besoin de protection | |
| Axe 5 : Environnement et approche genre | 54 |
| Annexes | 61 |
| Bibliographie et ressources documentaires | 61 |

*Ce document a été réalisé avec le soutien de la Fondation Heinrich Böll Rabat.
Son contenu relève de la seule responsabilité de Transparency Maroc.
Il ne reflète pas nécessairement l'opinion de notre partenaire.*



Liste des acronymes

| | |
|----------------|---|
| ADHA | Agence de Développement du Haut Atlas |
| BAM | Bank Al Maghrib |
| BM | Banque Mondiale |
| BGE | Budget Général de l'Etat |
| CI | Commission Interministérielle |
| CLR | Commission Locale de Reconstruction |
| CPR | Commissions Provinciale en charge de la Reconstruction |
| CNCLT | Commission Nationale de Coordination des mesures de Lutte et de prévention contre la Traite des êtres humains |
| CNDH | Conseil National des Droits Humains |
| EPS | Etablissements de la Protection Sociale |
| FAR | Forces Armées Royales |
| FLCN | Fonds de Lutte contre les effets des Catastrophes Naturelles |
| FSEC | Fonds de Solidarité contre les Evénements Catastrophiques |
| LF | Loi de Finances |
| MENPSS | Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et du Sport |
| MSISF | Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille |
| PDR | Programme de Développement Régional |
| PLF | Projet de Loi de finances |
| PRDTS | Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales en Monde Rural |
| SNDERZM | Stratégie Nationale de Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne |
| TM | Transparency Maroc |



Liste des tableaux, figures et encadrés

| | |
|----------------------|--|
| Tableau n° 1 | Réunions de la Commission interministérielle (septembre 2023 - septembre 2024) |
| Tableau n° 2 | Bilan volet « Versement des aides à la reconstruction des logements ». |
| Tableau n° 3 | Bilan volet « reconstruction » des maisons |
| Tableau n° 4 | Analyse des résultats du recensement des logements |
| Tableau n° 5 | Etat des routes après le séisme |
| Tableau n° 6 | Chantiers hydrauliques dans le cadre de la reconstruction post-séisme |
| Tableau n° 7 | Projets « Santé » dans les zones du séisme |
| Tableau n° 8 | Inégalités de genre dans l'éducation - Taux d'analphabétisme |
| Tableau n° 9 | Inégalités de genre - Taux d'activité |
| Tableau n° 10 | Inégalités de genre - Taux d'activité dans le rural |
| Encadré n° 11 | Le Mouvement social du séisme |
| Encadré n° 12 | Bref monitoring de l'action associative |



Résumé exécutif

L'Observatoire du programme de reconstruction post-séisme du Grand-Atlas, projet initié et porté par Transparency Maroc (TM), présente son premier rapport d'observation.

Ce bilan citoyen d'une année de l'action publique pour la reconstruction des zones sinistrées dresse une première évaluation du Programme de reconstruction et de mise à niveau générale des régions sinistrées par le séisme (2024-2028) ainsi que les autres formes de réponses étatiques apportées aux populations des quatre provinces touchées.

L'Etat était, tout naturellement, au centre du processus décisionnel de la reconstruction et sur les différents maillons de la chaîne (législatif, organisationnel, financier et opérationnel). Ce rapport d'observation propose une évaluation, que l'on voudrait, objective de l'action de l'Etat durant les douze derniers mois. Outre la documentation et annonces officielles, les pratiques observées s'appuient aussi sur les expériences vécues et les remontées de terrain des acteurs locaux, dont le collectif d'associations locales mis sur pieds par Transparency Maroc dans le cadre de ce projet.

La principale conclusion qui ressort de ce rapport est que l'action publique était en deçà des attentes et des promesses affichées. L'Etat n'a pas réussi, durant cette première année à faire de ce programme *"un modèle exemplaire"* de développement régional intégré. Difficultés de mise en œuvre, d'applicabilité, déficit de transparence, manque de cohérence, autant de signes d'une gouvernance chancelante qui a caractérisé cette première année. Ce rapport tente de décrire de manière factuelle et documentée l'ensemble de ces difficultés. Cet échec, et le mot n'est pas fort quand on garde à l'esprit les ambitions annoncées au lendemain du séisme, complique la vie d'une population de 2,8 millions de marocains qui pâtissent de cette situation. Ces citoyens, pour leur grande majorité, devront endurer les conditions climatiques difficiles d'une deuxième saison d'hiver, en attendant le redressement du programme de reconstruction.

Trois communiqués du Cabinet royal datés du 9, 14 et 20 septembre 2023 avaient informé des instructions du Roi Mohammed VI relatives aux mesures à prendre et au programme à développer pour secourir et venir en aide aux sinistrés, pour reconstruire et pour sortir de la précarité les zones touchées.

Le mode de gouvernance du Programme prévoit la mise en place d'une Agence de développement du Haut-Atlas. Celle-ci a été créée par décret-loi, publié au bulletin officiel du 5 octobre 2023, pour assurer l'exécution efficiente de l'ensemble de ses composantes. Il a fallu attendre le 1^{er} juin 2024 pour voir l'Agence inscrite sur la liste des EEP stratégiques et le 18 octobre 2024 pour la nomination de son Directeur général. A date, l'Agence n'est toujours pas opérationnelle. Ce contraste entre la dynamique affichée au début et le retard dans la mise sur pieds de l'organe d'exécution est, révélateur de l'hésitation du gouvernement et des différends entre acteurs institutionnels sur la manière dont il faut coordonner et piloter un



Programme doté d'un budget de 120 milliards de DH sur cinq ans. La déclaration du Porte-parole du gouvernement le 22 février 2024, qui tend à minimiser le rôle de l'Agence interpellée, à cet égard.

La gouvernance, à l'échelle locale, est dominée par les agents de l'autorité locale qui ont eu un rôle prédominant sur l'aspect le plus sensible du programme : l'accès aux aides et la reconstruction des logements.

Quant à l'accès à l'information, le gouvernement se contente d'une communication occasionnelle qui fait, bien entendu, la promotion de son action en avançant des chiffres et des bilans difficiles à vérifier. L'article 27 de la Constitution et la loi 31-13 donnant droit au citoyen d'accéder à l'information sont superbement ignorés.

En pareil cas, le gouvernement devait, à minima, publier systématiquement toutes les données sur la gestion de tous les aspects du programme d'aide et de reconstruction.

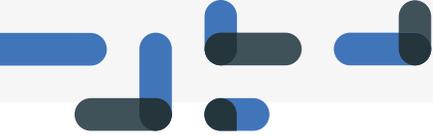
Sur le terrain et à l'approche de l'hiver, l'hébergement provisoire des sinistrés était la première priorité à prendre en charge. L'Etat, via les FAR, la Fondation Mohammed V et les autorités locales ont agi rapidement pour répondre aux besoins d'un hébergement d'urgence des sinistrés. À ces efforts se sont ajoutés ceux déployés par les citoyens et les associations. La couverture était cependant, insuffisante et les habitants ont, pour la plupart, géré avec leurs propres et maigres moyens les solutions d'urgence. Ce qui a produit un mouvement de protestations parmi eux.

Le programme de reconstruction qui avance à un rythme très lent, est confronté lui aussi à des difficultés pratiques et structurelles. L'enchaînement entre les différentes étapes (1ère tranche, établissement du plan, acquisition des matériaux, 2e tranche...) est source de confusions et de frustrations chez les bénéficiaires. Pour les tranches 3 et 4, les taux de déboursement demeurent très faibles (22% et 3%). Ils confirment les retards dans les chantiers de construction et les difficultés d'ordre pratiques à assurer une fluidité dans ce versement des tranches pour les sinistrés. Ces derniers doivent, en outre, faire face à la forte inflation des prix des matériaux de construction et des transports.

Les normes de construction et les contraintes imposées par les formules d'aides orientent le processus de reconstruction vers une construction en béton, bien loin des instructions royales pour des constructions *"en harmonie avec le patrimoine de la région et qui respecte ses caractéristiques architecturales uniques"*.

Le programme de réhabilitation des routes et infrastructures serait sur *"la bonne voie"* selon le bilan officiel. Des chantiers structurants pour désenclaver les zones sinistrées (N7) sont financés sur le Fonds 126, mais l'Observatoire n'a pu avoir accès aux données pouvant étayer cette affirmation. Le portail des marchés publics, n'a pas été d'un grand apport à cet égard.

L'opération de distribution de l'aide directe a été globalement bien conduite, quoique que les bénéficiaires se plaignent de l'éloignement des agences bancaires et des frais de transfert bancaires onéreux. Le budget déboursé jusqu'au mois d'octobre 2024 était de 1.7 milliards de DH.



Dans le domaine de l'éducation, le ministère de l'Education avait annoncé un plan d'urgence et de reconstruction ambitieux. La mise en œuvre a rencontré de grandes difficultés sur le terrain. Certains objectifs chiffrés ont été hors de portée, comme le transfert des élèves vers Marrakech. Il n'a pas dépassé les 3.000 lycéens contre 8.000 visés par le département. L'année scolaire 2023-2024 dans les zones sinistrées, peut être qualifiée d'année blanche. Les craintes qu'un tel scénario ne se reproduise pour la saison 2024-2025 sont réelles notamment dans les provinces d'Al Haouz et Chichaoua, avec des conséquences sur la scolarisation spécialement des lycéens et collégiens.

Dans le domaine de la santé et du social, les citoyens de ces zones ont vécu plusieurs mois sans système de santé opérationnel. La concrétisation des engagements gouvernementaux (Centres de santé de proximité) devrait permettre d'élaborer une offre de santé de premier niveau dans ces déserts médicaux, à condition de livrer ces infrastructures dans les délais requis et affecter les ressources humaines nécessaires à leur bon fonctionnement. L'intervention publique à travers le ministère de tutelle à l'adresse des populations en besoin de protection (femmes, enfants, personnes en situation d'handicap, etc.) demeure faible ou quasiment absente. Le recours à l'action de la société civile est un palliatif mais en l'absence d'un programme public, ces actions pourraient avoir un effet limité dans le temps. Aucune annonce publique n'a été faite au sujet de la réhabilitation et/ou la reconstruction des 242 Etablissements protection sociale (EPS) touchés par le séisme. Ces EPS (Dar Taliba, Internats, etc.) jouent un rôle essentiel dans ces zones pour la prise en charge des personnes en situation difficile mais surtout pour la scolarisation dans le monde rural.

Par ailleurs, la dimension environnementale et l'approche genre semblent être totalement absentes de l'intervention gouvernementale tous secteurs confondus.

Dans ce contexte et face à une réponse gouvernementale qui marque le pas, ce vaste territoire précaire et vulnérable frappé par une violente catastrophe naturelle, voit naître un mouvement de protestations qui prend, par moments, une grande ampleur. Il souffre, cependant, de son isolement et d'un manque d'intérêt de la part des grandes ONG et des médias. Il est pourtant porteur de la voix de citoyens marginalisés avant le séisme et qui continuent à l'être après.



INTRODUCTION





L'Observatoire du programme de reconstruction post-séisme du Grand-Atlas (L'Observatoire), projet porté par Transparency Maroc (TM), présente son premier rapport annuel¹ pour faire le bilan citoyen d'une année de l'action publique pour reconstruire et venir en aide aux populations sinistrées dans quatre régions du Maroc.

Le séisme a provoqué un drame social et humanitaire d'une grande ampleur. Cette catastrophe a touché le tiers du territoire national, impactant ainsi la vie de 2,8 millions de personnes dans 3.000 douars. Le bilan était lourd : 2.946 morts, 5.674 blessés. Les principales zones touchées sont Al Haouz, Marrakech, Chichaoua, Taroudant, Ouarzazate et Azilal qui relèvent des régions de « *Marrakech-Safi* », « *Souss-Massa* », « *Drâa-Tafilalt* » et « *Béni Mellal-Khénifra* ».

Ce premier rapport de l'Observatoire fait le choix de couvrir l'action d'un acteur principal dans le programme de reconstruction : L'Etat central et ses démembrements au niveau régional (provinces et préfectures). Il s'agit de limiter l'étendue de l'évaluation pour mieux mesurer l'état d'avancement du programme. Dans cette évaluation, nous partons des engagements étatiques comme unité de mesure de l'efficacité et l'effectivité de l'action publique. Ce choix nous permettra de mesurer de la manière la plus proche de la réalité, l'action de l'Etat sans se disperser entre les multiples projets menés par les différents acteurs (associations nationales, coopération internationale, etc.).

Ce dernier est au centre du processus décisionnel de la reconstruction et sur les différents maillons de la chaîne (législatif, organisationnel, financement, gouvernance, exécution, etc.). In fine, ***l'objectif est d'obtenir une vision globale sur l'action de l'Etat durant les douze derniers mois.*** Ce choix nous évite de nous perdre entre les spécificités régionales, provinciales, communales et micro-locales. Les pratiques observées au niveau national s'appuient aussi sur les expériences vécues et les remontées de terrain des acteurs locaux (citoyens, acteurs organisés comme les associations et collectifs). L'objectif ultime est de faire émerger une évaluation bâtie à partir de ces constats de terrain.

Le principal constat que nous pouvons d'ores et déjà présenter est que l'action publique adressée aux zones et aux populations sinistrées a été durant les douze derniers mois en deçà des attentes et des promesses affichées. L'Etat et ses agents ont échoué à faire de ce programme « *un modèle exemplaire* » de développement régional intégré. Des difficultés de mise en œuvre, d'applicabilité, de transparence, de cohérence et de bonne gouvernance ont été observées. Ce rapport présente de manière factuelle et documentée l'ensemble de ces difficultés. Un échec qui complique la vie d'une population de 2,8 millions de marocains qui pâtissent de cette situation et attendront une deuxième année pour que l'Etat puisse redresser la situation.

¹ Ce rapport a été préparé par Salaheddine Lemaizi de l'agence NASS MEDIAS (recherches et rédaction) et Youssef Siraj de L'Observatoire de Transparency Maroc (Collecte et coordination).





Pour arriver à décrire cette première année de l'action étatique, ce rapport a été construit autour de deux grandes parties. La première est consacrée à présenter les contours du programme étatique de reconstruction, ses acteurs et ses financements. La deuxième partie fait le bilan critique autour de cinq axes principaux. Le rapport présente dans un premier temps l'Observatoire et ses objectifs, la méthodologie adoptée et se termine par une conclusion générale.

Ce rapport est un outil développé par TM pour contribuer à la sensibilisation du grand public sur les effets réels de l'action publique au sujet du séisme. C'est aussi notre manière de rendre hommage aux centaines de milliers de victimes et de sinistrés de cette catastrophe naturelle de grande ampleur qui a frappé le Maroc le 8 septembre 2023. Enfin, TM remercie vivement la Fondation Heinrich Böll (HBS)-Bureau de Rabat pour son soutien à ce projet.

| Présentation de L'Observatoire |

Le Projet, initié et porté par Transparency Maroc, consiste en la mise en place d'un dispositif de veille et d'observation du projet de reconstruction qui couvre tout le processus qui va de la collecte des fonds à leur allocation et à la réalisation effective du programme de reconstruction.

Il vise trois objectifs généraux :

- Instaurer un mécanisme indépendant afin de garantir une utilisation transparente, éthique et responsable des ressources allouées à la reconstruction.
- Contribuer à faire barrage aux éventuelles tentatives de détourner, à des fins privées, le projet de reconstruction et prévenir des risques dus à la mauvaise gouvernance.
- Élargir l'espace civique pour la redevabilité en mobilisant et encourageant la société civile dans le suivi du programme de reconstruction.

Ses objectifs spécifiques peuvent être déclinés comme suit :

- Recueillir l'information, l'analyser et la mettre à la disposition du public à travers la presse, les rapports et des rencontres citoyennes ;
- Contribuer, par l'information et la participation citoyenne et à la mise en œuvre du programme de reconstruction dans le respect de la transparence et de la bonne gouvernance ;
- Sensibiliser le public et les parties prenantes aux enjeux de la gouvernance liée à la gestion des fonds alloués au projet de reconstruction ;
- Mobiliser et conduire le plaidoyer pour des solutions de reconstruction durables et favorables aux populations locales ;
- Promouvoir la participation de la société civile dans la prise des décisions liées à la protection de l'environnement dans le programme de reconstruction post-séisme ;
- Faire face à tout risque de déviation ou corruption possible dans ce projet national ;
- Formuler des recommandations à partir d'une observation concrète de terrain.





À travers ce projet, Transparency Maroc cherche également à promouvoir le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la protection de l'environnement lors de la mise en œuvre du programme de reconstruction conformément aux engagements du Maroc. Cela inclut la gestion responsable des déchets de construction, la préservation des écosystèmes locaux, la réduction de la consommation d'énergie grâce à des solutions de construction durables et la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement.

La société civile marocaine en tant qu'acteur dans la promotion de la démocratie participative est mobilisée par le projet, en particulier sur le plan local, à travers la constitution d'un collectif composé des associations qui peuvent contribuer au projet par leurs expériences, expertises et connaissance des spécificités des zones sinistrées. Au démarrage du projet, ce collectif comptait une vingtaine d'associations, toutes issues des régions sinistrées.

Depuis son démarrage effectif en mars 2024, l'Observatoire a organisé sept rencontres avec ces acteurs et qui étaient dédiées au renforcement des capacités et aux échanges sur le vécu post-séisme de la population de ces régions.

Le projet est financé par la Fondation Heinrich Böll-Bureau de Rabat et géré par une équipe permanente, sous la supervision d'un comité de suivi issu des structures de gouvernance de TM.





MÉTHODOLOGIE





Ce rapport propose une méthodologie qui s'adapte à l'étendue (**scope**) du travail d'évaluation. Dans cette partie, nous présentons la démarche, et les axes choisis pour procéder à cette observation citoyenne, les sources et outils mobilisés dans cet exercice. Elle se termine, par la présentation des limites du rapport.

L'objet du rapport

La démarche choisie dans ce rapport s'inscrit dans la vision initiale du projet de l'Observatoire. C'est une méthode proactive et citoyenne de collecte, de traitement et d'analyse d'informations relatives au programme gouvernemental de reconstruction, dans le but de la diffuser auprès du grand public. **Le rapport sera attentif aux éventuels écarts entre engagements annoncés et réalisations sur le terrain, durant les douze mois qui suivent cette catastrophe naturelle.**

La démarche du rapport met en avant l'exercice d'évaluation d'une politique publique, en conformité avec les principes de transparence et de bonne gouvernance. Ce rapport d'évaluation réunit les outils d'analyse des politiques publiques et le monitoring de la presse et des réseaux sociaux.

Le processus de reconstruction est marqué par la présence d'une multitude d'acteurs publics, privés, nationaux et internationaux. Nous avons travaillé sur des axes précis, chaque axe est étudié et organisé en trois temps : les engagements, les réalisations et la parole des citoyens.

Axes thématiques :

- Axe 1 : Législation et gouvernance
- Axe 2 : Hébergement d'urgence et Habitat
- Axe 3 : Infrastructures
- Axe 4 : Accès à l'aide directe et aux services sociaux
- Axe 5 : Environnement et approche Genre

Au sein de chaque axe thématique, nous mènerons une observation transversale, guidée par les thèmes ci-dessous :

- Gouvernance et lisibilité du programme
- Protection des populations vulnérables
- Accès à l'information et **OpenGov** Data
- Communication publique

À travers ces axes, nous avons construit une grille d'observation de la réponse publique au séisme pour sélectionner, trier, vérifier et analyser les documents et ressources utilisés pour l'observation. Comme nous l'avons demandé dans notre premier communiqué au sujet du séisme², l'obligation de publier de manière proactive, toutes les données, comme le stipule la loi du droit d'accès à l'information afin de fournir toutes les statistiques sur le séisme, demeure un objectif principal. Les outils et ressources.

² Transparency Maroc, Communiqué de presse, Appel à la transparence dans la gestion des suites du séisme du 8 septembre 2023, <https://urls.fr/hLQc3T>





Pour réaliser cette observation, nous avons eu recours à une diversité de sources et documents. Trois principales sources sont utilisées :

1. Les sources officielles "ouvertes"
2. Les sources associatives "ouvertes"
3. Les sources de terrain

En ce qui concerne la troisième catégorie, nous nous sommes appuyés sur un travail qualitatif d'entretiens et de focus-groups réalisé par l'équipe de l'Observatoire. Une rencontre a été organisée du 12 au 13 juillet 2024 à Marrakech avec le réseau des associations locales plus précisément issues des provinces d'Al Haouz et de Chichaoua. Cette rencontre a connu la présence d'acteurs associatifs de ces mêmes zones, ainsi que quelques élus dans des conseils communaux de ces zones. Un membre du Conseil de la région Marrakech-Safi a également pris part à cette rencontre. Au total, 23 personnes ont participé à ces journées de travail³. Nous nous sommes appuyés sur 69 documents de types différents (liste complète en annexe) :

- 15 communiqués officiels
- 2 communiqués associatifs
- 6 textes de lois
- 15 documents officiels (budgets, stratégies, etc.)
- 8 rapports et ouvrages (*think thank*, institutions publiques, associations, universitaires, etc.)
- 23 contenus médiatiques

Ce volume de documents de différentes sources nous permet d'avoir une vision globale sur la réponse publique depuis plusieurs sources et voies pour réaliser le recoupement nécessaire des données recueillies. A cela s'ajoute, la consultation de nombreuses listes officielles ou associatives.

Les limites du rapport

Notre démarche comporte certaines limites. Ce rapport ne peut prétendre à l'exhaustivité. Il ne couvre pas toutes les actions publiques menées par l'Etat et ses démembrements mais il en couvre l'essentiel. Il s'appuie sur la documentation rendue publique par ces institutions. Une large recherche documentaire a été réalisée pour trouver l'ensemble de ces documents. Il est possible que certains documents n'aient pas été recensés dans ce rapport. Notre observation offre un bilan global permettant d'avoir une idée sur les tendances générales, observées durant les douze derniers mois sur le processus de reconstruction et la gestion post-séisme par les pouvoirs publics, suivant les axes du rapport.

Dans les prochains rapports, l'Observatoire réalisera des investigations de terrain pour mesurer l'état des réalisations à partir d'études de cas dans des zones spécifiques.

Les éléments présentés dans ce rapport couvrent la période allant de septembre 2023 à octobre 2024. Le bilan et événement survenus après cette date feront l'objet du prochain rapport de l'Observatoire.

³ Une fiche sur cette rencontre est à retrouver en annexe n°3.





PARTIE 1.

Réalisations : Bilan d'une première partie



Faits marquants entre septembre 2023 et août 2024

Le dernier trimestre de l'année 2023 a été marqué par plusieurs événements relatifs au séisme et à sa gestion. Voici les principales dates à retenir :

Séisme du Haut-Atlas : Une chronologie

Année 2023

08 septembre 2023 : Séisme de magnitude 7.0 frappe la région d'Al Haouz, affectant gravement Marrakech, Ouarzazate, Azilal, Chichaoua, et Taroudant.

09 septembre 2023 : Séance de travail présidée par le Roi, Palais Royal de Rabat.

10 septembre 2023 : Lancement du « *Fonds 126* » pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc.

11 septembre 2023 : Première réunion de la commission interministérielle chargée du déploiement d'un programme d'urgence de réhabilitation et d'aide à la reconstruction.

14 septembre 2023 : Deuxième réunion de travail présidée par le Roi Mohammed VI, palais royal de Rabat.

20 septembre 2023 : Troisième réunion de travail présidée par le Roi Mohammed VI, palais royal de Rabat. Annonce du programme de reconstruction.

22 Septembre 2023 : Fin du recensement des populations et des habitations sinistrées.

26 Septembre 2023 : Bilan du séisme, 2.946 morts, 6745 blessés. 60.000 habitations sont totalement ou partiellement détruites.

27 Septembre 2023 : Adoption et vote relatif au décret-loi sur l'Agence de Développement du Haut-Atlas.

02 octobre 2023 : Démarrage de l'octroi des aides directes (2.500,00MAD) aux sinistrés.

09 octobre 2023 : Démarrage des assemblées annuelles du FMI-BM à Marrakech

L'année 2024 a connu le lancement des projets de réhabilitation et de reconstruction, ainsi que le début d'un mouvement social enclenché par les effets du séisme sur les populations. Voici les principales dates que nous retenons :



Séisme du Haut-Atlas : Une chronologie

Année 2024

25 janvier 2024 : Protestations des populations sinistrées devant la Wilaya de Marrakech-Safi.

06 juin 2024 : 10^{ème} réunion de la commission interministérielle.

11 juin 2024 : Lancement de l'Observatoire du programme de reconstruction post-séisme du Grand-Atlas.

05 juillet 2024 : Arrestation de Mme Fatima Ahnine suite à ses protestations contre un responsable de l'autorité locale de Tlat N'Yaaqoub. Elle a été condamnée à 1 mois de prison ferme et trois autres personnes.

10 juillet 2024 : Sit-in de populations sinistrées devant le siège du parlement à Rabat.

Programme de reconstruction : Les engagements de l'Etat

Dans cette partie, nous allons présenter les engagements initiaux de l'Etat. Cette présentation s'intéresse à quatre volets : (1) les formes de ces engagements (écrits/verbaux, législatifs/exécutifs, etc.), (2) la budgétisation de ces mêmes engagements, (3) leur déclinaison sectorielle, puis (4) l'accès à l'information et la transparence dans la définition de ces engagements.

Les engagements de l'Etat ont pris la forme d'un Programme intégré de reconstruction et d'amélioration globale des zones sinistrées (2024-2028). Ce programme étatique a été préparé en un temps record. Le 20 septembre 2023, douze jours après le séisme, le Cabinet Royal, annonçait, suite à une séance de travail, les grandes lignes de ce programme ambitieux.

1. Phase de définition des principes directeurs

La réponse de l'Etat s'est inspirée du mode de gestion de la pandémie du Covid-19, avec des réunions de travail présidé par le roi Mohammed VI en présence de plusieurs ministres et de hauts responsables militaires et sécuritaires. La décision stratégique s'est construite au fil des trois réunions de travail organisées au palais royal de Rabat, et présidées par le roi Mohammed VI, en date du 09, du 14 et 20 septembre 2023.

Le 09 septembre, le roi Mohammed VI chargeait les Forces Armées Royales (FAR) de prendre le lead sur les opérations de sauvetage et d'assistance médicale⁴.

Le 14 septembre, le roi Mohammed VI a donné ses instructions pour que « *des actions d'urgence de relogement provisoire, notamment à travers des formules adaptées d'hébergement sur place et dans des structures conçues pour résister au froid et aux intempéries ; ou dans des sites d'accueil aménagés avec toutes les commodités nécessaires* »⁵.

⁴ Agence MAP, « Séisme d'Al Haouz : Sur Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, les FAR déploient d'urgence des moyens humains et logistiques importants, aériens et terrestres », 09/09/23 <https://urls.fr/xCKktK> (consultée le 15/08/24)

⁵ Agence MAP, Communiqué du Cabinet Royal, le 14/09/23, <https://urlz.fr/taH4> (consultée le 15/08/24)



À partir de ce moment, les premiers engagements de l'Etat sont annoncés dans le communiqué du 14 septembre 2023. L'opération de relogement est qualifiée « *d'extrêmement prioritaire* » et doit s'effectuer dans « *les conditions nécessaires d'équité, d'écoute permanente des besoins des populations concernées* ».

Le communiqué du Cabinet Royal insistait auparavant pour mettre en place « *des actions immédiates de reconstruction* » en exigeant du gouvernement « *une offre claire et détaillée* ».

Le 20 septembre 2024, le Cabinet Royal annonçait la mise en place par l'Etat marocain d'un « *Programme intégré de reconstruction et d'amélioration globale des zones sinistrées (2024-2028)* » (Programme).

Ce programme se veut « *réfléchi, intégré et ambitieux* ». Il vise à apporter une réponse déclinée en quatre principes : Une réponse « *forte, cohérente, rapide et volontariste* ». Le souverain insiste sur ces principes en fixant un cap : « *Les mots d'ordre sont rapidité, efficacité, rigueur et résultats probants* »⁶. Il ajoute « *l'impératif de faire preuve d'une gouvernance exemplaire* » du Programme, afin qu'il devienne « *un modèle de développement territorial intégré et équilibré* ».

Les valeurs affichées de ce programme sont celles de *solidarité et de cohésion sociale intercatégorielle, intergénérationnelle et inter-régionale* »⁷. À ceci s'ajoute, la souveraineté nationale (sélection des Etats autorisés à porter officiellement des secours), et une gouvernance exécutive avec un cercle restreint de prise de décision. À partir de ces principes directeurs et de ces valeurs, le Programme fixe des engagements avec des objectifs sectoriels chiffrés. Ces cibles par secteur n'ont pas été formulées dans un document unifié mais présentées de manière parcellaire lors de différentes communications des départements ministériels concernés (éducation, santé, infrastructure, habitat, etc).

2. Phase de déclinaison des engagements et des objectifs

L'engagement budgétaire « *prévisionnel global* » du Programme, est estimé à 120 milliards de dirhams, sur une période de cinq ans. Ce programme « *intégré et multisectoriel* » couvre les six provinces et préfecture affectées par le tremblement de terre (Marrakech, Al Haouz, Taroudant, Chichaoua, Azilal et Ouarzazate). Il cible une population de 4,2 millions d'habitants.

Lors de la première annonce du Programme, ce chantier s'appuyait sur une « *logique de convergence* » et sur « *la base d'un diagnostic précis des besoins* » et « *d'une analyse des potentialités territoriales et des acteurs locaux* ». Des annonces ambitieuses qui suscitent une première interrogation légitime sur la capacité de l'appareil de l'Etat à produire en seulement dix jours et, en pleine période de catastrophe naturelle et de sidération de tout un pays, « *un diagnostic précis* » et « *une analyse des potentialités* ».

Concrètement, le programme est structuré autour de quatre composantes principales :

- 1- Le relogement des personnes sinistrées, la reconstruction des logements et la réhabilitation des infrastructures ;
- 2- Le désenclavement et la mise à niveau des territoires ;

⁶ Agence MAP, Communiqué du Cabinet Royal, le 20/09/23, <https://urlz.fr/taH7> (consultée le 16/08/24)

⁷ Agence MAP, « SM le Roi adresse un discours au Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1^{ère} session de la 3^{ème} année législative de la 11^{ème} Législature (texte intégral) », 13 octobre 2023, <https://urlz.fr/taH9> (consultée le 16/08/24)



- 3- L'accélération de la résorption des déficits sociaux, notamment dans les zones montagneuses affectées par le séisme ;
- 4- L'encouragement de l'activité économique et de l'emploi, ainsi que la valorisation des initiatives locales.

Lors de la séance de travail du 20 septembre 2023, le roi Mohammed VI a insisté dans ses orientations sur trois axes transversaux à inclure dans le Programme :

- La dimension territoriale : « *Décliner la vision présentée au niveau de chacune des provinces et préfectures concernées* ».
- Les solutions adaptées : « *L'importance d'être à l'écoute permanente de la population locale afin de lui apporter des solutions adaptées* ».
- La dimension environnementale
- La dimension patrimoniale : « *Respecter le patrimoine unique et les traditions et modes de vie de chaque région* ».

Le Roi Mohammed VI réitère les mêmes principes directeurs du Programme lors du discours d'ouverture de la session parlementaire d'octobre 2024.⁸

3. Phase d'adoption des instruments juridiques et institutionnels

Pour mettre en œuvre le programme suivant ces principes et engagements, l'appareil exécutif a d'abord été mobilisé, suivi par l'appareil législatif. Des textes de lois ont été adoptés, et des institutions mobilisées ou créées à cet effet.

Sur le plan réglementaire, le Conseil de gouvernement a adopté le 11 septembre 2023 le décret n° 2-23-811 portant création d'un compte d'affectation spéciale intitulé « *Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc* ». Le 4 octobre, le Conseil de gouvernement adopte le Décret-loi créant l'Agence de développement du Haut-Atlas, ainsi que son décret d'application. Après une période d'attentisme, le Chef du gouvernement publie l'arrêté n° 3-58-23 le 13 octobre 2023 portant « *déclaration du tremblement de terre survenu au Royaume du Maroc le 8 septembre 2023, événement catastrophique* », activant le recours au Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques (FSEC). Le 2 novembre, le Parlement a adopté le projet de loi qui a pour objet de conférer le statut de pupilles de la Nation aux enfants victimes du séisme.

En plus de ces nouveaux instruments juridiques, le gouvernement a mobilisé les instruments juridiques existant comme la Loi de finances (LF). La mouture 2024 place « *le Séisme du Grand Atlas* » comme l'une des quatre priorités de LF. Le Programme de reconstruction fait partie des orientations générales de la feuille de route budgétaire du gouvernement pour l'année 2024.

Le Conseil des ministres du 19 octobre adoptant le Projet de Loi de finances (PLF 2024) annonce que le Programme de reconstruction se fera « *dans un cadre conventionnel* ». Le Budget général de l'Etat (BGE) sera mis à contribution, ainsi que les Collectivités territoriales, le Fonds spécial de solidarité dédié à la gestion

⁸ Agence MAP, « SM le Roi adresse un discours au Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1^{ère} session de la 3^{ème} année législative de la 11^{ème} Législature (texte intégral) », 13 octobre 2023. Extrait : « *Nous sommes animés par la ferme volonté d'agir pour reconstruire* ». En s'adressant au gouvernement, il insiste « *sur la nécessité de continuer d'apporter aide et assistance aux familles sinistrées, d'entreprendre avec célérité la mise à niveau et la reconstruction des zones touchées, de leur assurer les services de base* ».





des effets du tremblement de terre et du Fonds Hassan II pour le développement économique et social, outre l'aide et la coopération internationale.

Les lieux de prise de décision stratégiques sont les réunions de travail et les Conseils des Ministres présidés par le roi Mohammed VI. Le Conseil de gouvernement et la Commission inter-ministérielle chargée du déploiement d'un programme d'urgence de réhabilitation et de l'aide à la reconstruction des logements détruits des zones sinistrées, qui sont composés de huit départements ministériels⁹, ont un rôle de mise en œuvre exécutive et de suivi du programme.

Bien que chargé de facto de la mise en œuvre opérationnelle du programme, le rôle et les prérogatives des Provinces, des Préfectures et des Collectivités territoriales (Conseils régionaux, Conseil provinciaux, communes, etc.) des zones concernées dans le cadre spécifique de ce programme n'ont pas été clairement définis ni rendus publics¹⁰. L'Agence de Développement du Haut-Atlas (ADHA), l'organe, en charge de « réaliser le programme » (article 2 du Décret-loi), dont les deux objectifs principaux sont la reconstruction et le développement socio-économique ainsi que le suivi et l'évaluation qui ne sont toujours pas opérationnels. La situation de l'ADHA fera l'objet d'une analyse spécifique dans le cadre de ce rapport.

4. Phase de Budgétisation

Cette partie présente des observations sur la transparence du mode de financement public dans la gestion des conséquences du séisme du 8 septembre 2023¹¹.

[...] L'expérience du séisme d'Al Hoceima, en 2004, et la gestion de la crise sanitaire dû au Covid-19 et autres « catastrophes naturelles », de plus en plus fréquentes ces dernières années, en rapport avec les changements climatiques, ont permis à l'Etat d'accumuler un savoir-faire en matière de traitement des dites catastrophes naturelles.

Ainsi, le 10 septembre 2023, a été créé un « Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc » ou « Fonds 126 », par un conseil de gouvernement réuni d'urgence. La création de ce compte a pour objectif de recevoir des participations de solidarité volontaires des entités privées et publiques, ainsi que celles des citoyens, en vue de couvrir :

- Les dépenses relatives au programme urgent de réhabilitation, de soutien et de reconstruction des maisons détruites au niveau des zones touchées par le séisme ;
- Les dépenses relatives à la prise en charge des personnes en situations difficiles, en particulier les orphelins ; les dépenses relatives à la prise en charge immédiate de toutes les personnes sans abri, suite au séisme, notamment en

⁹ Les ministères membres de ladite commission : l'Intérieur ; des Finances ; de l'Équipement ; de la Santé ; de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat ; de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication ; de l'Insertion sociale et de la Famille ; de l'Agriculture et des relations avec le parlement. À cela s'ajoute la direction centrale de l'INDH au niveau de l'Intérieur.

¹⁰ Lors de la présentation du budget sectoriel du ministère de l'Intérieur, le 2 novembre 2023 à la Chambre des représentants, le ministre a précisé que les préfectures concernées avaient mis en place des « Cellules de crise ». Lors de cette même intervention, le ministre a rappelé « les limites de la politique nationale de lutte contre les catastrophes et gestion des crises », tout en appelant à « élaborer des stratégies efficaces pour le sauvetage et l'intervention ».

¹¹ Cette partie a été rédigée par Abdelaziz Messaoudi, expert en finances publiques et membre de Transparency Maroc.



ce qui concerne le logement, les couvertures, ainsi que tous les besoins de base ;

- Les dépenses afférentes à l'encouragement des acteurs économiques à la reprise immédiate des activités dans les zones concernées ;
- Les dépenses relatives à la constitution de réserves et de stocks des besoins de base dans chaque région du pays, afin de faire face à toutes sortes de catastrophes ;
- Toutes les autres dépenses en relation avec la gestion des effets du séisme.

Pour alimenter ce compte, le gouvernement compte notamment sur le budget général de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements et entreprises publiques, le secteur privé et les organismes internationaux.

Au 19 décembre 2023, soit trois mois après la création du « *Fonds 126* », 19 MMDH ont été collectés, d'après les chiffres de Bank Al Maghreb, gestionnaire principal du Fonds¹². Le PLF pour l'année 2024 va ensuite prévoir un budget de 15 MMDH pour ledit Fonds.

Par ailleurs, au niveau des crédits alloués aux dépenses d'investissements, dans le cadre de la LF-2024, le montant global prévu est de 118,11 MMDH, soit +11,39%, par rapport à 2023. L'effort d'investissement public global prévu (y compris les Contributions des Collectivités territoriales (CT), les SEGMA, les Comptes Spéciaux du Trésor et les Etablissements et entreprises publiques...) devrait atteindre 335 MMDH. Plus spécifiquement, le montant global du budget prévisionnel prévu pour le Programme de reconstruction et de mise à niveau générale des régions sinistrées par le séisme, ainsi que le renforcement des mesures immédiates, est de 10 MMDH, pour une période de 5 ans. Ce programme repose sur deux piliers fondamentaux : la reconstruction des logements et la mise à niveau des infrastructures touchées par le séisme, ainsi que la mise en place d'un plan intégré pour le développement des provinces du Haut-Atlas.

Dans le cadre de ce programme, une convention de gestion des aides directes de l'Etat a été signée entre l'Etat et la Caisse nationale des retraites et d'assurances (CNRA), gérée par la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG). Le programme urgent, préparé par une commission interministérielle, porte sur : 60.000 logements totalement ou partiellement effondrés, au niveau de 6 provinces et préfectures touchées ; une aide d'urgence de 30.000MAD à chacun des ménages concernés ; une aide financière directe de 140.000MAD par unité pour les logements totalement effondrés et de 80.000MAD pour les logements partiellement effondrés. L'ensemble de la population ciblée atteint 4,2 millions d'habitants.

L'annonce royale avait défini les sources de financement du Programme 2024-2028. « *Le financement de ce grand programme sera assuré à partir de crédits alloués du budget général de l'Etat, de contributions des collectivités territoriales et du Compte spécial de solidarité dédié à la gestion des effets du tremblement de terre, ainsi qu'à travers des dons et la coopération internationale* », peut-on lire dans le communiqué du 20 septembre 2023¹³.

¹² Le Groupe parlementaire du Parti du progrès et du socialisme (opposition) a critiqué lors de la discussion du PLF 2024 le calcul fait pour le gouvernement d'inclure ce montant pour réduire techniquement le déficit budgétaire, voir l'interview de Rachid Hamouni, président de ce groupe parlementaire à la Chambre des conseillers avec le média Al Yaoum24 : <https://urlz.fr/taHb>

¹³ Agence MAP, Communiqué du Cabinet Royal, le 20/09/23



Pour la première année de mise en œuvre, le montage financier du programme a manqué de clarté en termes d'objectifs budgétaires. Le niveau de contributions de cinq sources identifiées dès le 20 septembre 2023 n'a pas été précisé.

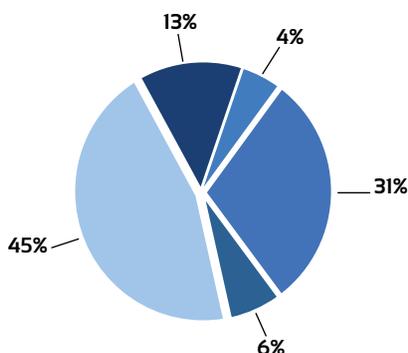
Les contributions des Collectivités territoriales et de la coopération internationale n'ont pas été communiquées par le gouvernement lors des travaux de la Commission interministérielle ou lors de la discussion du PLF 2024. Pour cette première année, le montage financier du programme a été construit à partir des sources de financement suivantes :

- Budget général de l'Etat : 10 MMDH
- Contributions des Collectivités territoriales (CT) : *non précisé*
- Le Fonds spécial de solidarité dédié à la gestion des effets du tremblement de terre : 19 MMDH (jusqu'à décembre 2023)
- Le Fonds Hassan II : 2 MMDH
- La coopération internationale : *non précisé*.

Par ailleurs, des acteurs de la coopération internationale ont pris des engagements publics pour financer ce programme sur quatre ans, comme suit :

- La Banque européenne d'investissement : prêt de 1 milliard d'euros¹⁴
- La Banque allemande de développement (KfW) : prêt de 100 millions d'euros¹⁵
- La Commission européenne : Aide de 177 millions d'euros¹⁶
- L'USAID : Aide aux programmes de 12,6 millions USD¹⁷

À noter que la Note de présentation du LF 2024 annonce que 4% (soit 15 milliards de DH) des investissements publics au titre de l'année 2024 sont destinés au Fonds spécial de solidarité dédié à la gestion des effets du tremblement de terre comme le montre le graphique ci-dessous. Il n'est pas précisé si ce montant inclut les 2 MMDH mobilisés par le Fonds Hassan II.



Graphique 14 :
Volume global des Investissements publics au titre de l'année 2024

- Budget général, CST et SEGMA
- Collectivités Territoriales
- Etablissements et Entreprises Publics
- Fonds Mohammed VI pur l'Investissement
- Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc

¹⁴ BEI, Communiqué de presse, « La BEI s'engage à apporter 1 milliard d'EUR pour soutenir les efforts de reconstruction du Maroc après le séisme », 11 octobre 2023, <https://urlz.fr/taHc>, (consultée le 16/08/24).

¹⁵ MEF, Communiqué de presse, « Signature du contrat de prêt d'un montant de 100 millions d'euros, en soutien au Programme de reconstruction et de mise à niveau des régions sinistrées par le séisme d'Al Haouz », <https://urlz.fr/taHd>, (consultée le 16/08/24)

¹⁶ CE, Communiqué de presse, « L'UE aux côtés du Maroc dans la reconstruction suite au tremblement de terre de septembre 2023 », 22/12/23, <https://urlz.fr/taHf>, (consultée le 16/08/24)

¹⁷ USAID, Communiqué de presse, « L'USAID soutient la reconstruction post-séisme au Maroc à travers des programmes d'une valeur de 12,6 millions de dollars », <https://urlz.fr/taHh>, (consultée le 16/08/24)

Source : Note de présentation du LF 2024, p.28.



Transparence dans la gestion des dons

La gestion du « *Fonds 126* » appelle deux remarques principales. La déductibilité fiscale contributions au « *Fonds 126* » va à l'encontre de la transparence budgétaire. De même, cette déductibilité fiscale, profite uniquement aux entreprises et n'a pas été accordée aux personnes physiques. Ce qui constitue une atteinte au principe d'égalité face à l'impôt, tel que consacré dans l'article 39 de la Constitution.

La deuxième remarque concerne la gestion des dépenses du « *Fond 126* » et surtout l'accès à l'information sur les détails de ces dépenses et leur ventilation. Le gouvernement n'a pas procédé à l'élaboration et à la publication de rapports périodiques permettant aux citoyens d'accéder aux informations afférentes auxdites dépenses.

Tableau - Récapitulatif des engagements de l'Etat

| Axe | Engagement | Opérationnalisation | Moyens financiers |
|---------------------------------------|--|---|---|
| Objectifs globaux du programme | 1- Le relogement des personnes sinistrées, la reconstruction des logements et la réhabilitation des infrastructures ; 2- Le désenclavement et la mise à niveau des territoires ; 3- L'accélération de la résorption des déficits sociaux, notamment dans les zones montagneuses affectées par le séisme ; 4- L'encouragement de l'activité économique et de l'emploi ainsi que la valorisation des initiatives locales. | 4,2 millions d'habitants des zones affectées Principes : Réponse « forte, cohérente, rapide et volontariste Les mots d'ordre : - Rapidité - Efficacité - Rigueur - Résultats probants Création d'une Agence | 120 milliards de dirhams (MMDH) sur cinq années |
| 1. Législatif et gouvernance | Décret Fonds 126 Décret-loi ADHA Décret Catastrophe naturelle LF 2024 Loi Pupille de la Nation | Gouvernement Parlement ADHA | |
| 2. Habitat | 50.000 logements totalement ou partiellement effondrés | 140.000 dirhams pour les logements totalement effondrés 80.000 dirhams pour couvrir les travaux de réhabilitation des habitations partiellement effondrées | 14 MMDH : la reconstruction des logements et la mise à niveau des infrastructures affectées par le séisme |



| | | | |
|--|---|--|--|
| 3. Infrastructures | Gouvernement Ministère des Finances Ministère de l'Équipement | Pas de précisions d'objectifs | 2.5 milliards de DH destinés aux secteurs de : Santé Education, Equipement, Habitat, Culture, Tourisme, Agriculture et Affaires Islamiques |
| 4. Relance du cycle économique | Gouvernement Ministère des Finances Ministère de l'Agriculture Ministère du Commerce et de l'industrie | Pas de précisions d'objectifs | |
| 5. Services sociaux: Santé, Education, Aide | Gouvernement Fondation Mohammed V FAR Coopération internationale | Aide : 30.000 dirhams aux ménages concernés/ an (2.500 MAD par mois) | |
| 6. Environnement | « La dimension environnementale » | Pas de précisions d'objectifs | Pas de précisions de moyens |
| 7. Approche genre | NC | NC | |

Accès à l'information et transparence

L'analyse des documents relatifs au Programme mis à la disposition du public (Communiqués du Cabinet Royal, communiqué du Conseil de gouvernement, de la 1^{ère} réunion de la Commission interministérielle, des deux décrets, de la présentation du ministre du Budget au Parlement et de la Note de présentation de La Loi de finances 2024) permettent d'avoir une idée sur les objectifs et les démarches fondamentales de cette politique publique lancée dans l'urgence. Ceci étant, les documents rendus publics ne permettent pas d'avoir une idée précise sur l'agenda et sur les instruments mis en œuvre pour faire aboutir les engagements de cette première année.

Les différents documents ne font que reprendre les éléments de langage présentés dans les communiqués du Cabinet Royal. Les documents budgétaires se limitent à des chiffres globaux ne donnant aucun détail sur les dépenses selon les objectifs ou par région. Dans l'état de la présentation du programme, nous constatons l'absence de clarification sur les cibles de chaque engagement.

Le document de présentation du Programme aux deux commissions des finances au Parlement du 22 septembre 2023, est symptomatique de ce manque de précisions en termes d'engagements budgétaires et de cibles. Le document est composé de sept (7) slides, il rappelle des éléments chiffrés déjà annoncés et qui ne permettent pas aux élus d'avoir une idée approfondie sur les engagements et les moyens de leur réalisation. A cela s'ajoute, l'implication d'institutions telles les FAR dont l'action demeure peu soumise à la règle constitutionnelle de l'accès à l'information. Bien que l'institution militaire ait présenté le bilan de son action urgente de manière éparse¹⁸, le public ne dispose d'aucune feuille de route de l'action de cette institution au rôle majeure lors de la gestion du séisme.

¹⁸ Pour un bilan de l'intervention des FAR durant les premières semaines du séisme, voir La Revue des FAR, n°417, août-septembre 2023, pp.01-69 <https://revue.far.ma/storage/revues/RevueE417.pdf> (consultée le 16/08/24)





L'approche participative a été écartée dans la préparation du programme. Les documents publics ne mentionnent pas de consultations menées avec les différents acteurs pour décider de ces engagements. Cette absence peut être justifiée du point de vue du décideur public par le caractère « *urgent* » de la réponse à développer. Pourtant, le chef de l'Etat avait insisté dans ses orientations à « *poursuivre une démarche d'écoute* ». Nous allons pouvoir mesurer le degré de respect de cet engagement dans la phase de mise en œuvre.

Conclusion de la partie : Les engagements de l'Etat ont pris la forme d'un programme de reconstruction basé sur des principes directeurs. La prise de décision stratégique a été un espace réservé à la monarchie. Les engagements affichés par l'Etat plaçaient les attentes des citoyens victimes du séisme à un niveau élevé.

Le rôle du gouvernement a été l'opérationnalisation de ce programme au niveau législatif et institutionnel. Le budget réservé à ce programme (120 MDH), dont 15 MDH pour la première année, n'a pas été accompagné par des annonces précises sur les cibles pour chaque région. L'accès à l'information pour le public a été réduit. Le partage des données publiques a été très limité. L'approche participative n'a pas été mise en œuvre durant la phase de préparation de ce programme par le gouvernement.





PARTIE 2.

Réalisations : Bilan d'une première année



Dans cette partie nous présentons le bilan de l'action législative du gouvernement dans la phase post-séisme, ainsi que les instruments institutionnels de gouvernance et la gestion du programme au niveau national et local.

Axe 1 : Législation et gouvernance

Les réalisations dans le domaine réglementaire et législatif sont au nombre de cinq textes de différents niveaux (arrêté, décret, décret-loi, loi, etc.). Nous observons l'absence de référence dans les différentes présentations de ces projets de textes législatifs relatifs à la Stratégie nationale de gestion des risques des catastrophes naturelles (2020-2030)¹⁹, préparée par le ministère de l'Intérieur avec le soutien de la Banque mondiale (BM). La production législative était relativement rapide prenant en compte le momentum voulu par l'urgence de la situation :

- **11 septembre 2023** : Adoption par le Conseil de gouvernement du décret n° 2-23-811 portant création d'un compte d'affectation spéciale intitulé « *Fond spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc* ».
- **4 octobre 2023** : Adoption par le Conseil de gouvernement du Décret-loi adoptant l'Agence de Développement du Haut-Atlas (ADHA), ainsi que son décret d'application, publié au bulletin officiel du 5 octobre 2023.
- **13 octobre 2023** : le Chef du gouvernement publie l'arrêté n° 3-58-23 le 13 octobre 2023 portant « *déclaration du tremblement de terre survenu au Royaume du Maroc le 8 septembre 2023, événement catastrophique* », activant le recours aux Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques (FSEC).
- **2 novembre 2023** : Le Parlement adopte le projet de loi qui a pour objet de conférer le statut de pupilles de la Nation aux enfants victimes du « *séisme d'Al Haouz* ».
- **20 novembre 2023** : l'adoption par les deux chambres du Parlement du projet de loi 57.23 relatif à l'approbation du décret-loi n° 2.23.870, portant création de l'ADHA.

À cela s'ajoute la LF 2024 qui comportait des mesures budgétaires pour le financement du programme de reconstruction.

Lancement de l'ADHA : un programme sans pilote

Comme pour le volet législatif, sur le plan de la gouvernance, aucune mention n'est faite à la Stratégie nationale de gestion des risques des catastrophes naturelles, du moins publiquement. Le Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles (FLCN) prévu par la même stratégie n'a pas fait l'objet de communication publique. Nous ne savons pas s'il a été mobilisé durant ces douze mois après le séisme. Dès le départ, l'Etat annonce vouloir opter pour un mode de gouvernance du Programme géré par l'ADHA.

Les missions de l'Agence ont été définies dans le décret-loi :

- La réalisation de tous les projets du Programme, dont la reconstruction et la réhabilitation des zones affectées

¹⁹ Ministère de l'Intérieur, Stratégie nationale de gestion des risques des catastrophes naturelles https://www.gestionrisques.ma/web/files/Livret_de_la_SNGRCN.pdf (consultée 18/08/24)



- La réalisation des projets de développement socio-économique au niveau des zones ciblées par le Programme
- Le suivi de la réalisation du Programme et la préparation du bilan des réalisations l'évaluation de l'impact des projets réalisés moyennant des indicateurs de performance.

Tout cela sur la base d'un contrat programme entre l'Etat et l'Agence, pour définir notamment les composantes du programme, les objectifs et les modalités de financement, ainsi que le calendrier de réalisation du Programme sur une durée de 5 ans.

Le Conseil des ministres du 19 octobre 2023 rappelle et confirme ce mode de gouvernance. Ainsi le programme poursuivra « [...]une approche intégrée et une gouvernance coordonnée s'appuyant sur la mise en place de l'ADHA dans un cadre conventionnel associant tous les intervenants [...]»²⁰. Le gouvernement par la voix de sa ministre de l'Economie et des Finances insiste sur le rôle de l'ADHA lors de la présentation du PLF 2024 au Parlement : « [...] L'Agence sera en charge de la programmation des interventions des différents départements gouvernementaux et la coordination entre eux, en prenant en compte les délais d'exécution du programme tels que prévu »²¹, déclare la ministre devant les élus de la Nation.

Transparency Maroc (TM) a exprimé dès le 9 octobre 2023²² ses réserves au sujet du mode de contrôle de l'ADHA. TM avait estimé que « le Parlement doit débattre sérieusement, à la prochaine rentrée parlementaire, le décret-loi portant création de l'Agence de Développement du Haut Atlas dotée d'un budget prévisionnel de 120 milliards de dirhams afin d'assurer sa bonne gouvernance, la transparence de la gestion de ses projets et leur contrôle. Transparency Maroc s'étonne que le décret-loi stipule que l'Agence de développement du Haut Atlas n'est pas soumise au contrôle financier de l'Etat. Ce qui est contraire au principe constitutionnel de corrélation entre responsabilité et reddition des comptes ».

Bien que disposant d'un cadre législatif, l'ADHA n'a connu la nomination de son Directeur général que le 18 octobre 2024, soit 13 mois après le séisme. A cette date, le Conseil des ministres a nommé à ce poste, M. Said Laith, qui occupait auparavant le poste de Directeur du développement de l'espace rural et des zones de montagnes au ministère de l'Agriculture.

Auparavant, le 1^{er} juin 2024, un Conseil des ministres ajoute cette institution à la liste des établissements publics stratégiques, dont les responsables sont nommés, après délibération en Conseil des ministres, présidé par le roi. Le programme pâtit de ce vide institutionnel.

Notons en exemple, le ministère de l'Education nationale avait annoncé en octobre 2023, qu'il consacrait 4 milliards de dirhams pour reconstruire les écoles affectées et réhabiliter les établissements scolaires endommagés par le séisme²³. Ce budget conséquent allait être alloué et géré par l'ADHA. Or, l'ADHA n'a jamais vu le jour.

Quid de ce budget et de la reconstruction des écoles dans les zones sinistrées ? Le gouvernement a tenté de minimiser le rôle de l'ADHA dans la phase de

20 Agence MAP, Communiqué du Cabinet royal du 19/10/23

21 Royaume du Maroc, Ministère de l'Economie et des Finances « Discours de Mme la Ministre pour la présentation du PLF 2024 », Les deux Chambres du Parlement, le 20/10/24. p.9.

22 TM, Communiqué de presse, Appel à la transparence dans la gestion des suites du séisme du 8 septembre 2023, 09/10/23 <https://transparencymaroc.ma/8237/>

23 Le Matin, Séisme : 4 milliards de dirhams alloués à l'Agence du Grand Atlas pour reconstruire les écoles affectées, 16/10/23, <https://urlz.fr/taHj>, (consultée le 16/08/24)



reconstruction. Le porte-parole du gouvernement a déclaré lors d'un point de presse tenu le 22 février 2024 que « l'ADHA n'aura qu'un rôle complémentaire aux efforts du gouvernement pour la mise à niveau des régions sinistrées. Elle n'interviendra que par la suite pour gérer et poursuivre les projets déjà lancés par le gouvernement »²⁴. Ces propos sont en contradiction avec les missions de l'Agence telles que définies par le décret-loi portant sa création. L'article 2 de décret-loi du 4 octobre 2023 attribue à l'ADHA les missions opérationnelles suivantes : « L'agence est chargée de la mission de la réalisation du programme de reconstruction et la mise à niveau des zones sinistrées suite au séisme d'Al Haouz, défini par l'Etat ».

l'Agence L'ADHA intervient à tous les niveaux du programme de reconstruction tel que stipulé dans l'article 3 du même document.

Pour cette première année, le plan de reconstruction se déroule sans gouvernance globale. Cette situation constitue un premier manquement aux engagements pris par l'Etat. Le choix de la création de cette agence pour le pilotage et la gouvernance et l'évaluation est à questionner. Fallait-il s'appuyer sur une instance existante ? ou confier le pilotage et la gouvernance au Chef du gouvernement ? Le retard actuel rend ces questions légitimes pour le débat public.

Dans cette phase post-séisme, les différents programmes sectoriels agiront en silo à la même manière que la gestion des affaires publiques en temps normal. La Commission interministérielle (CI) a joué, jusqu'à certaines mesures, le rôle d'instance de communication entre les différents départements, ainsi que l'information du grand public. Faute de données détaillées sur les travaux de cette commission, nous ne pouvons pas avancer si cette commission a pu jouer un rôle d'instance de pilotage. L'administration territoriale dans les quatre provinces concernées gardera finalement le dernier mot sur les deux volets sensibles de cette première année, la reconstruction et l'habitat.

Commission interministérielle : Rôles et bilan

En l'absence de l'ADHA, la Commission interministérielle est devenue l'outil de pilotage du programme pour cette première année. Réunie pour la première fois deux jours après le séisme, cette première rencontre avait réuni huit départements ministériels : l'Intérieur ; Economie et Finances ; l'Equipement ; la Santé ; l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat ; la Jeunesse, la Culture et de la Communication ; l'Insertion sociale et de la Famille ; de l'Agriculture et des relations avec le parlement. À cela s'ajoute la direction centrale de l'INDH au niveau de l'Intérieur. La Commission a tenu entre septembre 2023 et octobre 2024, douze (12) réunions, toutes à Rabat au siège du Chef du gouvernement.

Selon les communiqués de presse publiés suite à ces réunions, nous pouvons déduire qu'à partir de la quatrième réunion, les départements participants n'ont pas été communiqués au public. Nous notons aussi un espacement dans le temps, de plus en plus grand, entre les réunions (voir tableau n°1).

24 <https://urlz.fr/taHI> 2024 هسبريس، الحكومة ترد على احتجاجات متضرري الزلزال، 22 فبراير 2024



Tableau n°1 : Réunions de la Commission interministérielle (Oct 2023 - Sept 2024)

| Date de la réunion | Participants (Nombre et titre) | Espace temporel entre chacune des réunions |
|--------------------------|--|---|
| Réunion #1 11/09/2023 | Nombre total : 12 Statuts : Ministres : 9 Walis : 1 Gouverneurs : 1 Directeurs : 1 | |
| Réunion #2 / NC | NC | NC |
| Réunion #3 18/09/2023 | Nombre total : 13 Statuts : Ministres : 11 SG : 1 Directeurs : 1 | 7 jours (entre 1ère et 3ème réunion) |
| Réunion #4 25/09/2023 | Nombre participants : 17 Statuts : Ministres : 15 SG : 1 Directeurs : 1 | 7 jours |
| Réunion #5 02/10/2023 | NC | 7 jours |
| Réunion #6 18/10/2023 | NC | 16 jours |
| Réunion #7 21/11/2023 | NC | 33 jours |
| Réunion #8 31/01/2024 | NC | 71 jours |
| Réunion #9 15/03/2024 | NC | 72 jours |
| Réunion#10 04/06/2024 | NC | 82 jours |
| Réunion#11 02/09/2024 | NC | 88 jours |
| Réunion#12 02/10/2024 | NC | 30 jours |

Source : Chef du gouvernement, Communiqués de presse de la CI.

Cet espacement d'environ trois mois entre chacune des réunions de la Commission est un constat factuel. Mais, il peut être une source d'explication des retards dans la mise en œuvre du programme sur le terrain. Faute d'avancées sur le terrain, la Commission aurait-elle retardé ces réunions en attendant des résultats tangibles à communiquer au public ? Des éléments de réponses sont à trouver dans les réalisations concrètes pour chacun des axes.

Gouvernance locale : Rôle prédominant de l'autorité locale

La gouvernance locale du programme de reconstruction a été gérée par les Provinces et les préfetures, à travers des Commissions provinciales en charge de la reconstruction (CPR) présidées par les gouverneurs. La composition de





ces commissions n'a pas été rendue publique. Aucune communication publique n'est disponible sur la nature de leurs décisions, leurs réunions ou délibérations (nombre de demandes, de bénéficiaires, de dossiers acceptés ou refusés, etc.)²⁵.

La deuxième instance locale en charge de ce volet était la Commission locale de reconstruction (CLR). Lors du Focus group organisé par l'Observatoire, les participants ont relevé certains éléments relatifs à la gouvernance locale des programmes de reconstruction. À Chichaoua et Al Haouz, des habitants et des représentants d'associations locales constatent un « *grand décalage* » entre les informations fournies par chaque acteur sur le terrain. L'autorité locale, les élus et le reste des acteurs chargés du programme de reconstruction produisent différents discours tenus à la population par des propos « *contradictaires* » sur le processus de construction.

La « *Commission locale de reconstruction (CLR)* » était une structure nodale dans le processus de reconstruction. Elle est chargée d'au moins trois missions : Réalisation du recensement des habitants des douars sinistrés, l'évaluation des dégâts dans les maisons et établissement de la liste préliminaire, des bénéficiaires de l'aide à la reconstruction. Cette commission est composée de sept (7) membres représentant les acteurs concernés par la reconstruction : Représentant de la Commune (1), représentant de l'autorité locale (2), technicien de la commune (3), ingénieur ou architecte d'Al Omrane et/ou Bureau d'étude (4), membre de la Gendarmerie royale (5), membre des Forces auxiliaires (6) et représentant de l'Agence urbaine (7). La Commission a travaillé en un temps très rapide (11 jours). L'ensemble des CRL devait produire des rapports sur les douars et les maisons visitées pour ensuite délivrer un état des maisons.

Verbatim

« Dans la pratique, la visite de la Commission se limitait à une ou deux personnes. Les visites aux douars sont faites de manière expéditive. La représentation des architectes ou bureaux d'études s'est limitée à des « stagiaires » au sein de ces structures ».

Acteur associatif de la province d'Al Haouz.

Le public ne disposait pas du règlement, ni du mode de fonctionnement de cette commission, de sa composition, du rôle de chaque membre et du pouvoir décisionnaire et d'arbitrage alloué à l'un de ses membres en cas de différends. À cela s'ajoute que cette commission est marquée par une forte représentation de membres associés à l'autorité locale/sécurité (3 membres), administration (2 membres), technicien (1) et élu (1 membre). Au sein de cette commission, toute représentativité de la société civile ou d'un représentant des populations sinistrées est exclue. Les décisions de ces commissions n'ont pas été rendues publiques. La possibilité d'un recours administratif peut être possible mais difficile à instruire en l'absence de documents justifiant le refus d'une demande. Comme l'ont observé les habitants dans les deux zones enquêtées, les membres de la CLR étaient souvent au nombre de deux personnes qui visitaient les maisons, avec une « *marginalisation des élus* » et « *un rôle prédominant de représentant de l'autorité* ».

²⁵ Parmi les quatre provinces concernées par le séisme, seule la province d'Azilal dispose d'un site web institutionnel (provinceazilal.ma). Les autres provinces ne disposent pas d'interfaces de communication digitale avec le public. Les quatre provinces disposent de sites web dédiés uniquement aux projets INDH.





locale ». Les personnes interrogées s'inquiètent aussi dans certains cas « de l'instrumentalisation par certains partis politiques du processus de reconstruction à des fins électoralistes et clientélistes », via des associations proches de formations politiques locales.

Verbatim

« Dans la pratique, le rôle des élus se limitait à une participation formelle aux commissions de recensement des constructions et pour lesquelles le dernier mot reste du ressort du représentant de l'autorité chargée de l'intérieur 'El Moqaddem' ».

Acteur associatif de la province de Chichaoua.

Conclusion de l'axe 1 :

Sur le plan législatif, le gouvernement a fait preuve de réactivité. Par contre, l'architecture institutionnelle promise, est restée amputée de l'Agence de Développement du Haut-Atlas (ADHA). La Stratégie nationale de gestion des risques des catastrophes naturelles et ses instruments de financement sont restés invisibles. L'exécutif a pallié à cette absence par une démarche interministérielle et une forte présence de l'autorité locale sur les plans régionaux et locaux. La gouvernance sur l'échelon local a été dominée par le rôle des agents de l'autorité locale qui ont eu un rôle prédominant sur l'aspect le plus sensible du programme ; l'accès aux aides à la reconstruction des logements.

Axe 2 : Hébergement d'urgence et reconstruction

Cet axe décrit la mise en œuvre de la première composante du programme étatique. Nous allons tenter de brosser un tableau global de l'action de l'Etat et ses démembrements, pour répondre aux besoins de relogement des personnes sinistrées, soit la reconstruction des logements. Cette composante revêt un caractère vital pour la vie des populations sinistrées. Suite aux annonces officielles, les populations avaient, légitimement et naturellement, des attentes élevées du programme de reconstruction dans les deux volets « hébergement » et « Habitat ».

L'hébergement dans des tentes : un provisoire qui dure.

Concernant le premier volet : « l'hébergement », notre évaluation de l'action publique durant les douze derniers mois, s'appuie sur l'observation des pratiques sur le terrain et sur les mesures prises en la matière, selon quatre (4) critères définis par le communiqué du Cabinet Royal ²⁶ :

- 1) Des actions d'urgence
- 2) Des formules adaptées d'hébergement sur place
- 3) Des structures conçues pour résister au froid et aux intempéries
- 4) Des sites d'accueil aménagés avec toutes les commodités nécessaires

L'Etat, via les FAR, la Fondation Mohammed V et les autorités locales ont agi rapidement pour répondre aux besoins d'un hébergement d'urgence des sinistrés. À ces efforts institutionnels, se sont ajoutés les immenses efforts citoyens pour

²⁶ Agence MAP, Communiqué du Cabinet Royal, le 14/09/23





fournir des moyens d'hébergement aux populations victimes du séisme. Ces efforts souffriront, dès le départ, de quelques insuffisances. Les actions citoyennes n'ont pas permis de couvrir toutes les zones, créant des zones sur-couvertes par les aides et d'autres sous-couvertes. Ces aides citoyennes manquaient d'expertise en matière d'équipement d'un hébergement d'urgence (type de tente, type de matériaux adaptés à chaque zone, etc.). Faute de coordination régionale ou provinciale de ces aides, les efforts citoyens n'ont pas eu l'effet escompté en matière d'hébergement d'urgence. Passé le temps de la solidarité citoyenne spontanée, les spécialistes dans ce domaine ont fait leur entrée avec différents dispositifs d'hébergement d'urgence.

L'autorité locale et les FAR ont fourni des tentes dans plusieurs provinces (couleur jaune ou bleu, estampillées du drapeau national) pour assurer cet hébergement d'urgence. Les tentatives de créer des sites d'accueil aménagés avec toutes les commodités requises n'ont pas eu le succès escompté. Hormis les premiers jours du séisme, ces chapiteaux aménagés au centre des communes ont été rapidement désertés par les habitants²⁷. Ces derniers ont préféré revenir près de leurs domiciles entièrement ou partiellement détruits, et surtout de rester à proximité de leur activité agricole ou d'élevage. Les sites d'Amez Miz, Asni et Ouirgane aménagés par les FAR demeurent une vitrine de l'intervention de l'Etat et connaissent un afflux continu²⁸.

Suivront des structures internationales et des associations marocaines. À compter de l'hiver, des ONG ont commencé à fournir dans certaines zones des habitations²⁹ modulaires. Le recours à ce type d'hébergement comporte des avantages (sécurité, respect de l'intimité, etc.) mais aussi des inconvénients (chaleur et durabilité). Mais cette solution est restée peu généralisée dans toutes les régions, les tentes demeurent « l'équipement » précaire dominant dans toutes les provinces touchées. Au fil des semaines et avec l'arrivée de l'hiver dans ces zones montagneuses, les habitants sinistrés ont crié leur colère face à des hébergements qui ne respectaient pas leur dignité. Des observateurs avaient alerté sur cette situation dès le mois de janvier 2024³⁰.

Les expressions de protestation des habitants ont été multiples. Depuis la fin de septembre 2023, et jusqu'au mois d'août 2024, les habitants sinistrés dans plusieurs provinces ont protesté contre leurs conditions d'hébergement³¹. Les conditions météorologiques (froid, pluie, vent, etc.) ont compliqué la vie des populations sinistrées. Les dérèglements climatiques avec un hiver tardif et des sommets moins enneigés ont, ironie du sort, réduit la souffrance des habitants.

27 Nous avons l'observer au centre de la commune de l'Ouneine, Province de Taroudant.

28 Voir La Revue des FAR, n°418, février-mars 2024, p.66-67 <https://revue.far.ma/storage/revues/RevueE420.pdf> (consultée le 16/08/24)

29 La Fondation Mohammed V pour la solidarité avait hébergé un nombre de sinistrés dans ce type d'hébergement, un exemple ici <https://urlz.fr/taHo>, (consultée le 16/08/24)

30 HBS Rabat, Dounia Z. Mseffer, Un hiver sans sursis : Regard sur la situation des sinistrés du séisme du 08 Septembre 2023, <https://urlz.fr/taHq>, (consultée le 16/08/24)

31 Un exemple du mouvement social des sinistrés en février 2024

متضررون من زلزال الحوز يحتجون أمام ودية جهة مراكش-أسفي للمطالبة بالاستفادة من الدعم المالي <https://www.youtube.com/watch?v=S2xJvssYe8c> (consultée le 16/08/24)



Verbatim

« Nous prions chaque jour pour qu'il ne pleuve pas. Nous avons des craintes que s'il neigeait, nous allions souffrir du froid. C'est le monde à l'envers pour nous paysans et agriculteurs. Les ressources en eau sont pourtant vitales pour notre activité agricole et de subsistance ».
Paysan à l'Oueine, province de Taroudant³².

Dans la ville de Marrakech, l'Association marocaine des droits humains (AMDH), section de Marrakech-Safi note dans son rapport³³ que « des familles sinistrées ont reçu l'ordre de quitter les hébergements d'urgence (gymnase, terrains sport de proximité) immédiatement après avoir reçu la première tranche des aides directes, début octobre ». L'AMDH Marrakech s'est inquiétée que « les sinistrés ont dû se diriger vers la location de maisons dans un contexte de spéculation sur les prix des loyers ».

Processus de reconstruction : Bilan quantitatif et qualitatif

Le deuxième volet de cet axe traite de l'opération de « relogement » et l'accès à l'habitat. Notre observation s'appuie également sur les critères fixés par le chef de l'Etat. Cette opération est décrite comme « extrêmement prioritaire ». L'observation de l'intervention publique dans ce volet s'appuie sur un bilan quantitatif à partir des chiffres officiels et un bilan qualitatif construit à partir du recueil des expériences de personnes sinistrées dans les deux provinces de Chichaoua et de Al Haouz. Sa mise en œuvre doit s'appuyer sur les critères suivants :

- a) L'équité
- b) Une offre claire et détaillée
- c) L'écoute permanente des besoins des populations concernées
- d) L'immédiateté de la reconstruction

Le gouvernement via sa Commission interministérielle (CI) a proposé une « offre claire » traduite par deux formules d'aides annoncées le 14 septembre 2023 (aide directe de 140.000MAD pour les logements totalement effondrés et de 80.000MAD pour la réhabilitation des habitations partiellement effondrées). Cette offre, saluée au départ, n'a pas été détaillée au grand public ni même aux personnes sinistrées.

L'opinion publique ne disposait pas de justifications ni de fondements pour le choix de ces montants. Ces montants ont-ils pris en compte le coût de l'inflation dans une période inflationniste ? Ces montants se sont-ils basés sur la construction avec des matériaux nouveaux ou anciens ? Ces montants prennent-ils en compte les frais annexes au processus de construction (frais d'architecture, transport, etc.) ? Ces questions sont restées en suspens.

32 Témoignage recueilli par S. Lemaizi dans le cadre d'une recherche universitaire menée par le laboratoire LADSI (UH2-FLSH Ain Chock).

33 AMDH, Rapport d'étape sur la situation des droits humains dans la zone du séisme du Grand d'Atlas du 8 septembre 2023. Cas de la région de Marrakech-Safi, juin 2024 (en arabe), voir la déclaration de presse : <http://amdhd.org.ma/contents/display/747> (consultée le 18/08/24)



Les personnes concernées ne disposaient pas de critères détaillés permettant aux commissions locales de classer leurs maisons dans une des deux catégories d'aide, ainsi que sur les motivations de prendre la décision d'exclure une maison du programme d'aide. L'offre n'a pas donné de calendrier détaillé sur les délais de réponse et l'échelonnement de réception des deux/trois tranches par les bénéficiaires. Partant de ces constats, le programme de relogement et de reconstruction des habitations a été géré de bout en bout par l'autorité locale au niveau local et provincial. La CI a joué son rôle de communication au grand public selon les données globales pour les provinces concernées.

Bilan quantitatif : Décalage entre objectifs et réalisations

L'analyse des résultats annoncés par la CI lors de ces réunions permet de ressortir les chiffres suivants (voir tableau n°2).

Tableau n°2 : Bilan volet « Versement des aides aux logements » *

| Action/Date | Objectifs | Au 31/01/24 | Au 15/03/24 | Au 04/06/24 | Au 02/10/24 |
|--|---------------------------|--|-------------|--|------------------------------|
| Versement de la 1 ^{ère} tranche | 59.438 familles recensées | 44.000 familles bénéficiaires (20.000 MAD) | NC | 56.607 familles bénéficiaires de la 1 ^{ère} tranche (95%) | 57.703 familles (97%) |
| Versement de la 2 ^{ème} tranche | | NC | NC | NC | 26.110 familles (44%) |
| Versement de la 3 ^{ème} tranche | | NC | NC | NC | 12.839 familles (22%) |
| Versement de la 4 ^{ème} tranche | | NC | NC | NC | 1.868 familles (3%) |

*Source : Chef du gouvernement, Communiqués de presse de la CI.

Ces chiffres parcellaires ne permettent pas d'avoir une idée précise sur l'évolution par province. Mais ils nous indiquent une lenteur dans le versement de la 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} tranche, douze mois après le séisme. Pour les deux dernières tranches, les taux de déboursement demeurent très faibles (22% et 3%). Elles confirment les retards dans les chantiers de construction et les difficultés d'ordre pratiques à assurer une fluidité dans ce versement des tranches pour les sinistrés. Notons ici que 1783 ménages n'ont même pas reçu la première tranche, un an après le séisme.

Bien que ces sinistrés représentent « que » 3% de l'ensemble de la population ciblé, il demeure que ces familles continuent de vivre sous des tentes et dans des conditions extrêmement difficiles.





Tableau n°3 : Bilan de la « reconstruction » des maisons*

| Action/Date | Objectifs | Au 31/01/24 | Au 15/03/24 | Au 04/06/24 | Au 02/10/24 |
|---------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|-------------|----------------|---------------------------------|
| Autorisation de construction accordée | 59.438 à accorder | 30.000 | 42.047 | 51.031 (86%) | 56.095 (94%) |
| Déblaiement des logements | 59.438 Missions à réaliser | 4.233 logements (6.676 demandes) | 15.232 | 43.084 (72%) | NC |
| Logements en cours de construction | 59.438 Maisons à construire | NC | 8.694 | 40 200** (68%) | NC |
| Logements achevés | 59.438 Maisons à construire | NC | NC | NC | 1000 logements*** (1,7%) |

*Source : Chef du gouvernement, Communiqués de presse de la CI.

** Source : Ministre de l'Habitat, Réponse à une question orale à la Chambre des représentants, le 3 juin 202³⁴.

*** Source : Ce bilan s'arrête au 02/09/24, Communiqué de presse de la CI.

Ces données officielles permettent d'émettre les premiers commentaires. Les chiffres avancés par le gouvernement laissent apparaître une réactivité et une réponse immédiate pour assurer le diagnostic des maisons (en moins d'un mois), la délivrance de permis de construire et le début des premiers travaux de déblaiements³⁵. Sur le plan financier, l'objet visé est quasiment atteint douze mois après le séisme (2 milliards de dirhams d'aides au logement distribués, jusqu'au 2 octobre 2024).

Cependant, le tableau n°3 confirme les constats de l'évolution lente du versement des aides au logement. Etant donné que les deux processus sont liés, la construction avance à un rythme très lent. Un an après le séisme, les maisons achevées ont atteint le nombre extrêmement faible de 1.000 logements, soit à peine 1,7% de l'objectif fixé ! Ce chiffre résume le constat d'échec du programme de reconstruction pour cette première année. Les complications administratives, logistiques et financières ont pesé lourdement sur le bon fonctionnement de ce volet.

Cette situation a donné lieu à un retard dans le pilier du programme de reconstruction, générant parmi la population un sentiment de désillusion face à des promesses non tenues.

Une première interrogation concerne l'absence de certaines données importantes telles que les chiffres détaillés par zone, et la situation du versement de la deuxième et la troisième tranche. Ces chiffres, qui couvrent un vaste territoire, ne permettent pas d'avoir une idée précise sur la situation dans chacune des six provinces et préfectures concernées. Seule une ventilation par préfectures et cercles (caïdat) permet d'évaluer la réponse publique.

34 زلزال الحوز، فتح أزيد من 40 ألف ورش لإعادة بناء المساكن المتضررة إلى غاية متم ماي 2024
<https://urlz.fr/taHs> (consultée le 10/10/24)

35 La réunion du 02/10/24 de la Commission nationale a annoncé tout de même « le lancement de la mise en œuvre de solutions de terrain concernant 1700 habitations situées dans des zones à relief compliqué ».



La deuxième interrogation concerne le nombre de bénéficiaires. Le recensement des maisons réalisé du 18 au 30 septembre, a permis de recenser dans un premier temps 26.798 logements effondrés totalement (4.232) ou partiellement (22.566). Dans un deuxième temps, les résultats recensés ont permis de comptabiliser 32 640 logements « réunissant les conditions nécessaires à l'indemnisation », dont 1.603 maisons totalement effondrés. Au total et selon ces chiffres officiels de la CI, il ressort les données suivantes :

Tableau n°4 : Analyse des résultats du recensement des logements

| Type de maison / Phase de recensement | Période 1 | Période 2 | Total |
|---------------------------------------|-------------------|------------------|--------------------------|
| Logements effondrés totalement | 4.232 (18,75%) | 1.603 (4,95%) | 5.835 (9,82%) |
| Logements effondrés partiellement | 22.566 | 31.037 | 53.603 |
| Total | 26.798 | 32.640 | 59.438 |

L'analyse de ces données publiques montre le nombre peu élevé des maisons totalement effondrées. De 18,75% dans la première phase, ce taux baisse à moins de 5%, dans la deuxième annonce officielle, pour arriver à un taux global de moins de 10%. Or, ce chiffre est en net décalage avec un autre chiffre officiel annoncé par le gouvernement lors de la présentation du bilan du séisme par le ministre du Budget le 22 septembre 2023 au Parlement (voir ci-dessous).



آثار الزلزال الذي عرفته المملكة يوم 8 شتبر 2023

6 أقاليم وعمالة متضررة: مراكش، الحوز، شيشاوة، تارودانت، ورزازات وأزيلال



| الامتيازات | عدد ساكنة البواوير | عدد البواوير المتضررة | عدد الجماعات المتضررة |
|----------------|---------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| 59.674 | 2,8 مليون نسمة | 2.930 | 163 |
| 32% منها كلية | تمثل 66% | تمثل 35% | تمثل 68% |
| 68% منها جزئية | من ساكنة المناطق المتضررة | من مجموع البواوير المناطق المتضررة | من مجموع جماعات المناطق المتضررة |

Source : Présentation du ministre du Budget au Parlement, 22/09/23. P.2

Au 22 septembre 2023, le gouvernement a comptabilisé un taux d'effondrement total de 32%³⁶. A l'arrivée, ce ne sont que 10% des maisons qui sont considérées comme « totalement » effondrées officiellement. Ce décalage de 22% entre le taux des effondrements complets annoncés et le taux des indemnisations acceptées

³⁶ Ce chiffre n'inclut pas les équipements collectifs : écoles, centres de santé, mosquées, sièges d'administration, etc.)



interroge sur la démarche choisie par les Commissions locales, provinciales, et interministérielle dans le traitement des dossiers des sinistrés.

Le chiffre annoncé des maisons effondrées dans le même document a été quasiment atteint (59.674), sauf que la répartition entre les deux types d'effondrement (total ou partiel) fait apparaître un fort décalage. L'Exécutif a-t-il surestimé le nombre d'effondrements totaux ? Les Commissions locales ou provinciales ont-elles agi de manière à réduire le nombre de bénéficiaires de la formule de 140.000MAD ? Ces questionnements et ces décalages seront la source de frustration, de colère et d'indignation parmi les populations sinistrées. Malgré les chiffres présentés et l'état d'avancement présentés ci-haut (permis de construire, déblaiement), les chantiers de construction connaissent de nombreuses difficultés.

Bilan qualitatif : Difficultés d'une intervention publique

Notre mission d'observation du processus de construction nous a menés à nous entretenir avec des habitants sur leurs retours d'expérience de ce processus de reconstruction. Les personnes interrogées rappellent les étapes pour accéder à l'aide à la reconstruction. Ce processus n'a ni été rendu public dès le départ, ni clarifié pour les bénéficiaires.

La première étape pour un propriétaire souhaitant accéder à l'aide à la reconstruction est l'acceptation de sa demande par la CPR. En cas de réponse positive, le bénéficiaire de l'aide doit, dans une deuxième étape, signer l'acte de démolition des ruines de sa maison.

Verbatim

« Dans notre douar, la décision de considérer un logement démoli entièrement ou partiellement, et donc justifiant ou non l'octroi, est exclusivement un pouvoir du Moqaddem ! ».

Acteur associatif de la province de Chichaoua.

En troisième étape, le bénéficiaire remet son dossier avec un RIB pour recevoir la première tranche de l'aide (20.000MAD, en contrepartie de la signature d'un PV acceptant les modalités de la réception de l'aide (réception de la deuxième tranche quelques mois après le versement). Entre ces deux périodes, le bénéficiaire doit entamer d'autres démarches administratives (autorisation de construire, validation du plan, etc.) et surtout trouver des fonds propres pour compléter la construction de la nouvelle maison.

Verbatim

« Cette pratique a contraint les bénéficiaires à se débrouiller pour trouver le reste du coût de la construction ou à vivre un laps de temps sans domicile lorsqu'ils sont dans le besoin ».

Acteur associatif dans la province d'Al Haouz.





L'autorité locale a permis une période de recours à partir du 20 septembre, pour les personnes sinistrées s'estimant non recensées, lésées³⁷ ou exclues du processus de l'aide à la reconstruction. Ce nouvel examen de dossiers a été entrepris par les CLR, souvent au siège du Caïdat, sans apporter une satisfaction aux requérants.

Verbatim

« La procédure s'est faite dans l'urgence avec une gestion dominante par l'autorité locale. Les habitants sont restés frustrés et dans le doute, accusant les uns et les autres de clientélisme. Les Commissions provinciales n'ont pas eu assez de temps pour statuer, ni suffisamment de prérogatives leur permettant d'apporter des modifications significatives aux procédures d'octroi ».

Acteur associatif de la province de Chichaoua.

Dans l'ensemble, les habitants interrogés regrettent « la faiblesse du diagnostic initial post-séisme » et la « domination d'une approche sécuritaire de la part de l'autorité locale ». Les personnes touchées par le séisme dans les deux provinces, regrettent la persistance « de la faible synergie » entre les acteurs institutionnels et le « le manque de visibilité » lors de la procédure de reconstruction. Les normes étatiques et les contraintes budgétaires imposées par les formules d'aides orientent le processus de reconstruction vers une construction avec du béton. Les montants proposés ne peuvent pas prendre en compte une reconstruction basée sur du bâti traditionnel.

Résistance aux normes étatiques

Parmi les nouvelles normes que l'Etat souhaite imposer dans le cadre du processus de reconstruction, les habitants citent les « Plans-types » proposés par les communes et les agences urbaines. Il s'agit de plans de logements d'une superficie entre 50 et 80m² au maximum. Ces plans sont refusés par une partie des habitants en raison de la superficie et du modèle proposés.

Verbatim

« Les plans sont basés sur une architecture moderne très loin des habitudes de nos régions. Un logement traditionnel englobe plusieurs composantes indispensables au mode de vie rural notamment la Mesria, espace réservé au bétail ».

Citoyen et journaliste dans la province du Haouz.

Les habitants interrogés estiment que l'utilisation des matières premières locales, sont « beaucoup plus robustes et offrent une résistance au climat pouvant être généralisées à l'ensemble des zones concernées par la reconstruction ».

A l'opposé, le modus operandi choisi par les communes et les agences urbaines privilégie les matériaux dits « modernes ». Il s'appuie sur une mutualisation des moyens. Chaque architecte retenu par la commune est chargé de réaliser des plans-types pour deux à trois douars pris en charge, en coordination avec Al Omrane. Le ministère de l'aménagement du territoire, de l'Habitat, de l'Urbanisme

³⁷ D'après les participants, une bonne partie des recours concerne « la faible indemnisation » reçue par les victimes du séisme.



et de la politique de la ville, avait lancé une consultation relative pour l'adoption d'une typologie d'habitat local. Or, cette initiative n'a pas encore vu le jour. Les annonces faites au lendemain du séisme par des cabinets d'architectes ou des écoles d'architecture marocaines n'ont pas été suivies d'actes. L'engagement des acteurs étatiques ou privés fortement ressenti au début, s'est vite transformé en un mirage. À titre d'exemple, l'École nationale d'architecture (ENA) avait proposé au lendemain du séisme, d'établir des plans architecturaux d'appui aux efforts de planification, et de mobiliser les étudiants dans l'encadrement de la population locale. Jusqu'à l'heure actuelle, cette promesse est restée lettre morte³⁸. La section de Marrakech des ingénieurs de l'École Mohammedia ont aussi annoncé des prototypes de construction avec matériaux locaux. Sans suite non plus. Les effets d'annonces se sont malheureusement multipliés et l'incapacité de l'Etat à mobiliser l'expertise nationale est patente. Les communes refusent pour leurs parts et de façon catégorique les plans que proposent les bénéficiaires des aides. Toute construction doit, absolument, passer par le circuit administratif adopté par les cahiers des charges signés avec les architectes retenus. De facto, cette situation crée des blocages au niveau du processus de reconstruction.

Verbatim

« Dans certaines zones, la reconstruction est complètement interrompue [juillet 2024]. Il s'agit d'un rejet de la démarche publique adoptée, par une partie des habitants, qui refusent les plans et formes d'habitats proposés par le programme de reconstruction. C'est le cas de plusieurs douars à Ighil, province d'Al Haouz. C'était le cas dans la Commune d'Imlil mais certains habitants ont fini par céder aux pressions, ce qui annonce un paysage mal agencé ».

Acteur associatif dans Al Haouz.

Si l'Etat se montre intraitable sur les normes, il se montre flexible et lâche du lest face aux contestations ; c'est le cas au niveau du barrage Taskourte (commune d'Assif El Mal, province de Chichaoua) où des zones d'habitat se créent de manière irrégulière.

Inflation sur les prix des matériaux de construction

À ces différends sur le modèle de reconstruction et aux problèmes structurels de l'aménagement du territoire, s'ajoutent des difficultés pratiques liées à la qualité des prestations dans la construction et à la cherté des matériaux.

Le nombre d'architectes prestataires est jugé « faible » par les habitants interrogés, « par rapport aux besoins effectifs. Ce qui génère une pression et risque de provoquer des manquements au niveau de leurs plans », s'inquiètent les habitants. Ces derniers s'interrogent sur le respect de ces plans par la main d'œuvre (maçons) chargée de la reconstruction des maisons. Cette main d'œuvre fortement sollicitée et sous-pression des délais aura tendance à bâcler un chantier pour passer à un autre. Les habitants sont confrontés à un second problème, celui de l'approvisionnement et du coût des matériaux de construction dans les zones montagneuses.

³⁸ L'école nationale d'architecture de Marrakech a exprimé son engagement à soutenir activement les autorités compétentes, Medias24, 19/09/23, <https://urlz.fr/taHz> (consultée le 16/08/24)





Le coût d'une construction traditionnelle est estimé entre 160.000MAD et 200.000MAD pour des superficies de 50 à 70m², gros œuvres et finitions compris³⁹. Ce qui dépasse le budget octroyé par l'aide publique. Dans le cas de la construction avec matériaux modernes, les habitants ont dû faire face à une inflation des prix des matériaux et des tarifs des prestations de transport et de main d'œuvre. Un goulot d'étranglement s'est créé au début de l'année 2024 avec une pression inflationniste sur les prix des matériaux et des prestations. Le prix d'un sac de ciment, est estimé à 80MAD. Il peut grimper jusqu'à 90MAD, selon la zone desservie. Le coût du transport du sable et du gravier est estimé à quelques 600MAD pour chaque 6 mètres cube. Ce coût a atteint 1.900MAD. Ce tarif explose à 5.000MAD pour atteindre les douars de la commune d'Ighil (épicerie du séisme). La difficulté des transports est liée au nombre de chantiers à desservir et le degré de leur dispersion ou de regroupement.

Bilan de la reconstruction à Marrakech

Dans la ville de Marrakech, et à partir des données recueillies par l'AMDH, l'association a fait plusieurs observations sur le processus de reconstruction que nous résumons ci-dessous :

- « *Retard dans la démolition de bâtiments menaçant ruine constituant un danger pour la population ;*
- ▶ *Les solutions pour solidifier les maisons partiellement atteintes suite au séisme constituent un danger ;*
 - ▶ *Succession de plusieurs effondrements, plusieurs semaines après le séisme (6 entre octobre et décembre 2023) ;*
 - ▶ *L'accès au programme d'aide à la reconstruction est compliqué pour des demandes administratives ne prenant pas en compte la réalité du secteur du logement à Marrakech (domination de la caution immobilière « Rahn », statut du locataire, nature du bail, partage suite à un héritage etc.) ;*
 - ▶ *Des décisions inapplicables ou incohérentes sur le terrain comme des démolitions du premier étage d'une maison tout en gardant le RDC ou même le contraire ce qui mettrait en péril toute la bâtisse ;*
 - ▶ *Refus d'inclure dans un premier temps le recensement des maisons endommagées dans plusieurs quartiers, comme Douar Iziki, Al-Maouqif, Bab Aylan et Dar Dbagh. Il a fallu l'insistance et les protestations des habitants de ces quartiers pour être partiellement recensés.* »

L'AMDH alerte aussi sur la qualité des travaux menés dans le cadre du vaste Programme de réhabilitation de l'ancienne médina de Marrakech. A la suite du séisme, plusieurs chantiers réalisés dans le cadre de ce programme se sont effondrés (des zones du quartier Mellah et Riad Zaitoun, etc.). Ainsi que des parties des murailles de la médina. Ce programme avait mobilisé un budget global de 6 milliards de DH depuis 2014⁴⁰. L'exigence de transparence nécessite d'évaluer et d'auditer ce programme et ses réalisations et manquements, au regard des observations constatées depuis le séisme du 8 septembre.

³⁹ Ce montant comprend la rémunération des artisans et maçons. Dans d'autres zones, le prix peut se limiter à 80.000 ou 95.000 MAD pour une superficie allant de 50 à 70m²

⁴⁰ « Marrakech, cité du renouveau permanent » (2014-2017) inclut des actions de lutte contre l'habitat menaçant ruine, le traitement de nombreux édifices, la réhabilitation des quartiers historiques de la ville, ainsi que la mise en valeur des circuits touristiques et spirituels de l'ancienne médina. Voir un bilan sur le site de la Ville de Marrakech : <https://urlz.fr/taHB>



Conclusion de l'axe 2 :

Les critères définis au départ tels que « *les formules adaptées de l'hébergement sur place avec des structures conçues pour résister au froid et aux intempéries* » n'ont pas été respectés par les acteurs chargés de préparer et de réaliser ces structures. Les habitants ont géré avec leurs propres et maigres moyens les solutions d'hébergement d'urgence tout en comptant sur la solidarité familiale et associative. Des supports qui sont restés insuffisants face à l'ampleur des besoins. Les habitants ont dû ainsi prendre leur mal en patience en attendant le début du programme de reconstruction et l'acceptation de leurs dossiers.

Le programme de reconstruction bâti autour de quatre principes (équité, clarté, écoute et immédiateté) a été lancé rapidement. Dans cette mise en œuvre, le critère de l'immédiateté et l'urgence a pris le dessus sur les autres critères. Le premier bilan réalisé par l'Observatoire montre l'absence de l'équité dans l'accès aux aides à la reconstruction avec une réduction de 20% des bénéficiaires potentiels (aide à 140.000MAD). Cette absence d'équité a créé un large sentiment de frustration, de colère et d'indignation parmi les populations sinistrées. L'absence de clarté dans le processus avec une centralité de l'information au niveau de l'autorité locale, n'ont pas aidé à dissiper ce malaise social autour de ce volet du programme.

Le programme de reconstruction est confronté également à des difficultés pratiques et structurelles. L'enchaînement entre les différentes étapes (1^{ère} tranche, établissement du plan, acquisition des matériaux, inflation des prix, etc.) est source de confusions et d'amertume auprès des bénéficiaires. L'intervention publique avec une volonté stricte de planification du territoire dans ces zones peu habituées à ce type d'intervention est également source de malentendus et de difficultés. Les habitants manifestent une certaine résistance à ces normes urbanistiques étatiques. Dans la ville de Marrakech, la reconstruction des quartiers sinistrés dans l'ancienne médina est confrontée à la nature du tissu urbanistique ancien. Le bilan mitigé des programmes précédents de réhabilitation de la médina fait craindre des résultats en demi-teinte avec le risque d'exclusion continue des classes populaires de la Médina de Marrakech.

Axe 3 : Infrastructures : reconstruction et désenclavement

La réhabilitation des infrastructures des zones sinistrées, fait partie de la première composante du programme. Elle revêt le même caractère urgent que le relogement et la reconstruction. Le programme vise également le désenclavement et la mise à niveau des territoires. Cet objectif passe par l'investissement dans de nouvelles infrastructures dans les provinces concernées (routes, ponts, barrages, etc.). Cet axe propose une analyse de l'action publique durant les douze derniers mois couvrant les deux objectifs énoncés : la réhabilitation et le désenclavement.

Pour évaluer cette action, nous nous sommes appuyés sur les données publiées par la Commission interministérielle (CI), les présentations des budgets sectoriels lors de l'étude du PLF 2024 au Parlement. Nous avons également fait un monitoring des Appels d'offres publics relatifs au secteur de l'équipement et de l'agriculture, afin de mesurer la dynamique de la commande publique dans ces zones durant les derniers mois. Enfin, et comme pour chaque axe, nous présenterons le point de vue des citoyens et leurs retours sur le volet « *infrastructures* ».





Actions pour le désenclavement : routes et barrages

Le ministère de l'Équipement et de l'Eau est l'acteur central dans ce domaine. Ce département a programmé les travaux relatifs à ces chantiers. Le financement de ces travaux, ainsi que ceux pour l'objectif du désenclavement proviennent des ressources du Fonds 126. Le gouvernement annonce consacrer 2,5 milliards de DH pour les cinq secteurs : la santé, l'éducation, l'agriculture et l'équipement. A partir de ce budget, 810 MDH sont réservés aux infrastructures routières (routes régionales) comme l'a précisé le ministre de l'Équipement dans sa présentation du budget sectoriel 2024.

À ce budget s'ajoute une contribution de la région de Marrakech-Safi. Le Conseil de cette Région ayant contribué à travers son budget de l'équipement. Lors de la session du conseil en octobre 2023⁴¹, la Région a décidé d'allouer une partie de ce budget à la contribution des efforts pour la mise à niveau des équipements. Ni le montant ni les équipements qui bénéficieraient de ce financement régional n'ont été précisés. Le financement prédéfini serait prévu pour le programme de développement régional (PDR). Pour leur part, les Collectivités territoriales (CT) touchées par le séisme devaient déposer des demandes auprès des provinces pour bénéficier du financement des projets d'infrastructures (routes régionales et routes non classées), hors du budget régulier des communes.

Lors de sa 5^{ème} réunion en octobre 2023, la CI a annoncé le financement de l'acquisition des équipements pour le dégagement des routes pour un coût de 160 MDH. L'objectif est de renforcer les équipements du Ministère de l'Équipement dans les provinces. Un budget de 300 MDH a été consacré aux frais de déblaiement des ruines.

La CI a octroyé un budget de 810 MDH, sur le Fonds 126, pour la restauration des routes endommagées et surtout l'ouverture de deux routes nationales permettant d'atteindre, partiellement, le désenclavement des douars reculés dans la province d'Al Haouz et précisément près de l'épicentre du séisme (Ighil). Le premier chantier financé est la Route N°7 reliant Ouirgane à Tlat N'Yacoub dans Al Haouz sur un trajet de 34 km. Le chantier permet l'ouverture et l'élargissement de cette route pour un budget global de 340 MDH. Le chantier est composé de deux tronçons, tronçon 1 (176 MDH) et tronçon 2 (195 MDH).

Le deuxième chantier routier majeur concerne la route reliant Tizi N'tasset et Tafoughalet. Ce projet permettra de désenclaver des douars sur deux provinces (Taroudant et Al Haouz). Ce chantier est composé aussi de deux tronçons. Le premier est sur 30 km (ouverture et élargissement) le deuxième sur 22 km). Le budget de ce chantier est de 178MDH. À cela s'ajoute des chantiers tout aussi névralgiques que représentent la restauration et la construction de 54 km de pistes et routes rurales. En janvier 2024, la CI a déclaré un taux d'avancement de 88% de ces chantiers. Pour la route N7 et celle de Tizi N'tasset et Tafoughalet, le taux d'avancement des travaux n'a pas été communiqué.

⁴¹ Le point 4 de l'ordre du jour de la session d'octobre 2023,
https://www.regionmarrakech-safi.ma/rms_storage/09/2023/agenda-region.pdf



A défaut d'une vue globale sur la commande publique⁴² répondant au séisme, nous avons fait une brève observation des appels d'offres publics durant le mois de juillet 2024. Cette démarche a permis de repérer quelques marchés relatifs au secteur routier. L'observation de la commande publique nous a permis de relever le lancement d'un marché public relatif à la N7 le 26 juillet 2024 pour la réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de mise à niveau de la RN7 dans la Province d'Al Haouz⁴³. Comme l'acquisition d'une tractopelle au profit de la commune Tighdouine dans la province d'Al Haouz ou encore le lancement d'étude technique des bâtiments administratifs impactés par le séisme du Haouz, relevant de la Direction Régionale de l'Agriculture de Marrakech Safi.

Dans le secteur hydraulique, le Ministère de l'Équipement et de l'Eau annonce consacrer un budget de 117 MDH qui se présente comme suit :

Tableau 5 : Chantiers hydrauliques dans le cadre de la reconstruction post-séisme

| Chantier | Montant |
|---|---------|
| Reconstruire des bâtiments administratifs | 47 MDH |
| Mettre à niveau 43 stations hydrauliques | 5 MDH |
| Réhabiliter trois centres hydrauliques | 15 MDH |
| Réaliser des explorations hydrauliques et creuser de nouveaux puits | 50 MDH |

Source : Ministère de l'Équipement et de l'Eau, novembre 2023

Pour sa part, la CI annonce en octobre 2023 le financement de la réhabilitation des équipements hydroagricoles dans les périmètres de petite et moyenne irrigations. La commission valide le projet de construction du barrage « *Tassa Ouikan* », d'une capacité de stockage de 3 millions de m³ pour un coût d'environ 450 MDH. La CI annonce aussi le financement de la mise à niveau de 126 km de *saguias* (roue hydraulique) détruites complètement ou partiellement. En janvier 2024, ce chantier a atteint « *un taux de réalisation de 75%* », selon la commission.

La brève observation des appels d'offres publics durant le mois de juillet 2024 montre une accélération du chantier du barrage de « *Tassa Ouikan* ». Deux appels d'offres ont été identifiés. Le premier concerne le contrôle des travaux de construction du barrage et le deuxième concerne les travaux de réalisation des équipements hydromécaniques et électromécaniques du même barrage.

Priorités et finalisation des travaux : Des interrogations citoyennes

Le bilan, selon des citoyens en matière de réhabilitation des routes reste mitigé. Les habitants interrogés, issus des provinces d'Al Haouz et de Chichaoua affirment que « *certes des projets de réhabilitation des routes ont été lancés, mais plusieurs autres sont à l'arrêt faute d'appels d'offres lancés* » (Acteur associatif à Al Haouz).

42 À travers le site officiel : <https://www.marchespublics.gov.ma/pmmp/>

43 Tronçon de PK 227+685 au PK 244+093.





Ainsi certains douars étaient encore complètement isolés durant une période de dix (10) mois. Les citoyens donnent l'exemple de quatre douars :

- Douar de Isseqqal, à la limite d'Imindounite et la commune d'Ait Haddou Youssef
- Douar de Izarrane, au niveau d'Ighil
- Douar Tarmeste au niveau d'Oued El Bour
- Douar Ansanza au niveau de Tighdouine

Ils expliquent cette situation par « l'annulation d'appels d'offres par le Conseil provincial ». Les raisons de cette annulation n'ont pas été communiquées. Dans certains cas, les budgets sont mobilisés mais l'activation du marché n'a pas été réalisée.

Les citoyens observent aussi un rythme de reconstruction « plus rapide » des locaux administratifs par rapport aux équipements collectifs.

Verbatim

« Les sièges des administrations publiques (cercles, caïdat et pachaliks) touchés par le séisme connaissent une dynamique de reconstruction continue. Certains sièges ont même achevé leurs travaux. Par contre, le financement pour les équipements comme la Maison des jeunes à Ait Ourir, détruites par le séisme se fait attendre ».

Citoyen et journaliste à Al Haouz.

Conclusion de l'axe 3 : Le programme de réhabilitation des routes et infrastructures serait sur « la bonne voie » selon le bilan officiel. Des chantiers structurants pour désenclaver les zones sinistrées (N7) sont financés grâce au Fonds 126. L'état d'avancement de ces chantiers reste à préciser par les pouvoirs publics. Cette mobilisation pour ces zones montagneuses interroge sur le bilan du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales en Monde Rural (PRDTS) lancé en 2016. Ces interrogations sur ce programme doté de 50 milliards de DH et sur la Stratégie Nationale de Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne (SNDRZM) sont nécessaires. Il a fallu un séisme, un choc national et un drame humain pour pouvoir trouver un financement pour deux routes nationales. Ce questionnement est nécessaire pour que le Maroc s'apprête à lancer un nouveau programme destiné à ces zones avec un financement de 120 milliards de DH. La reddition des comptes et les obligations constitutionnelles de la transparence exigent de faire le bilan indépendant de ce programme.

Axe 4 : Accès à l'aide directe et aux services sociaux

Cet axe traite de l'accès des populations sinistrées des six provinces aux aides directes (2.500MAD/mois) ainsi que l'accès aux services sociaux de base notamment, la santé et l'éducation. Cet axe traite également de la protection des populations vulnérables dans le contexte du séisme (enfants, femmes seules, personnes âgées, personnes en situation d'handicap, etc.). Nous nous limitons à ces trois services sociaux en raison de l'absence de réponse publique dans d'autres domaines notamment, la culture et le sport. D'ores et déjà, nous constatons l'absence de mesures dans ces domaines qui sont les parents pauvres de la réponse publique.





Nous précisons que cette intervention de l'Etat se déroule sur un vaste territoire précaire, pauvre et avec un niveau élevé de vulnérabilité. Selon le HCP, le taux de pauvreté monétaire se situe en moyenne dans les zones du séisme à 8%, près de deux fois le taux national (de 4,8%) et avec des disparités importantes ; de 20% à Azilal à 1% à Marrakech. Taroudannt, Ouarzazate et Chichaoua affichent des taux aussi bien supérieurs à la moyenne nationale, de 9,6%, 8,6% et 7,1% respectivement. Al Haouz affiche un taux de 5,5%⁴⁴.

Le taux moyen de pauvreté multidimensionnelle s'établit à 18,5%, plus de deux fois le taux national de 8,2%, avec des disparités significatives entre les provinces. La province de Azilal affiche le taux le plus élevé de pauvreté multidimensionnelle atteignant 28,8%, tandis que Marrakech présente le taux le plus bas, à seulement 2,8%.

Le taux moyen de vulnérabilité est de 21,5%, surpassant également le taux national de 12,6%. La province d'Azilal présente le taux de vulnérabilité le plus élevé, atteignant 25%, suivi de près par Chichaoua avec 22,9%. À l'inverse, Marrakech affiche le taux de vulnérabilité le plus bas, à seulement 5%. Le tremblement de terre du 8 septembre 2023 a mis à nu les laissés pour compte des politiques de développement dans le pays. Même la Banque mondiale (BM) fait part de ses critiques : « *Le séisme d'Al-Haouz a fait prendre conscience des problèmes de développement auxquels sont confrontées les zones rurales montagneuses isolées du Maroc. Une grande partie du débat public qui a suivi le tremblement de terre a porté sur le fait que les zones les plus touchées sont également parmi les plus pauvres du pays, presque exclusivement rurales et avec des capacités moindres pour faire face à un désastre de cette ampleur* »⁴⁵.

L'intervention de l'Etat et ses institutions a lieu dans ce contexte social et politique sensible. Les thèmes traités dans cet axe font partie de l'objectif n°3 du programme annoncé par le gouvernement : « *L'accélération de la résorption des déficits sociaux, notamment dans les zones montagneuses affectées par le séisme* ».

Les actions publiques observées lors de cette première année se limitent à des mesures d'urgence et de réhabilitation des infrastructures détruites dans les secteurs de la santé et de l'éducation. À l'instar des trois premiers axes, nous nous appuyons sur les bilans publics partagés par la Commission interministérielle (CI), les budgets sectoriels des ministères concernés, les rapports d'instances constitutionnelles comme le Conseil national des droits humains (CNDH) et des rapports de la société civile locale ou nationale. Cette documentation est complétée par les observations et le ressenti des citoyens sur le terrain.

Aides directes : Célérité mais difficultés

Le Cabinet Royal annonce le 14 septembre une aide d'urgence de 30.000MAD/an aux ménages sinistrés par le séisme. Le 22 septembre, le gouvernement précise que cette aide est mensuelle d'un montant de 2.500MAD. Elle est distribuée

44 Transparency Maroc, Mission de préparation de la mise en place du projet de l'Observatoire du Programme de Reconstruction Post-séisme dans le Grand Atlas au Maroc.

45 La Banque mondiale, Rapport de suivi de la situation économique au Maroc, de la résilience à la prospérité partagée, automne 2023, novembre 2023, <https://urlz.fr/taHC> (consultée le 18/08/24)





au profit des familles dont les logements ont été totalement ou partiellement effondrés. L'objectif chiffré est de 50.000 familles. La 5^{ème} réunion de la CI en date du 2 octobre 2023, décide le démarrage de l'opération de distribution de ces aides financières. Les premières tranches sont versées le 6 octobre 2023⁴⁶. À la même période, la CI annonce que les commissions provinciales examinent les recours des familles affectées par le séisme qui n'ont bénéficié d'aucune aide.

Tableau n° 5: Evolution des bénéficiaires des aides directes

| Période | Nombre de familles bénéficiaires (taux de réalisation) |
|---------------------|--|
| Au 6 octobre 2023 | 28.000 (47%) |
| Au 14 novembre 2023 | 53.000 (89%) |
| Au 30 janvier 2024 | 57.596 (96,5%) |
| Au 4 juin 2024 | 63.363 (106%) |
| Au 2 septembre 2024 | 63.862 (106%) |

Source : Chef du gouvernement, communiqués de la CI

Le budget déboursé jusqu'au mois d'octobre 2024 est de 1,7 milliards de DH pour les aides directes. Le taux de réalisation dépasse la prévision initiale de 6%, avec 3.689 ménages supplémentaires recensés dans le cadre des recours déposés par les familles concernées. Début octobre 2024, la CI décide sur instructions royales « de prolonger la durée des versements des aides d'urgence d'un montant de 2500 dirhams aux familles dont les habitations ont été effondrées partiellement ou totalement »⁴⁷ pour cinq mois supplémentaires (septembre 2024 à janvier 2025).

Le fonctionnement du système d'aide s'est appuyé sur l'expertise gagnée grâce aux expériences de *Tayssir* et de la Covid19. Malgré ce savoir-faire, l'opération de distribution des aides a connu quelques difficultés vécues par les familles bénéficiaires.

Les quelques agences bancaires des zones sinistrées ont connu une pression sur leurs services, créant un « désordre » comme le décrivent des habitants en raison du manque de cash. Cette situation a provoqué une concentration des bénéficiaires dans certaines agences spécialement à Marrakech. L'AMDH fait la même observation : « Les citoyens des zones sinistrées ont dû parcourir de longues distances errant entre les départements, agences commerciales et intermédiaires pour remplir de nombreux documents (registre national, aide sociale, aides pour le séisme, etc.) ou pour obtenir des rendez-vous »⁴⁸.

Au début de l'opération de versement des aides, des agences de banques mobiles étaient mises en service pour les habitants in situ, en vue de faciliter l'ouverture des comptes bancaires, mais ces expériences furent éphémères. Les habitants

⁴⁶ Présentation du PLF 2024, Ministre de l'Economie et des Finances, p.11. <https://urlz.fr/taHE>, (consultée le 18/08/24)

⁴⁷ Chef du gouvernement, Communiqué de la CI, 02/10/24, Rabat

⁴⁸ AMDH, mai 2024 p.18



regrettent par conséquent des frais bancaires onéreux sur les transferts⁴⁹, et le manque d'agences bancaires de proximité. À titre d'exemple, des agences d'Imintanoute ou de Mejjate étaient les seuls points de retrait pour l'ensemble de la province de Chichaoua.

À travers une visite de terrain, l'AMDH a constaté dans le douar de Tikakht (province de Chichaoua), que « *les aides ont été interrompues depuis sept mois malgré des contacts répétés avec les autorités de la part des bénéficiaires* »⁵⁰. Au sein de ce même douar, fortement secoué par le séisme (153 ménages avec 74 décès), 17 familles « *n'ont bénéficié d'aucun accompagnement ni d'aucune indemnité de logement* », rapporte l'AMDH dans son rapport. Plusieurs cas similaires sont ressortis suite aux protestations des habitants de certaines zones (voir encadré : Le Mouvement social du séisme »).

Secteur éducation : Entre promesses et réalisations sur le terrain

Le système éducatif fait partie des secteurs les plus sinistrés par le séisme. Les pertes humaines et matérielles sont importantes. Quatre enseignants et trois enseignantes ont perdu la vie suite au séisme. 39 enseignantes et enseignants ont été blessés. « *Quant aux établissements scolaires, 530 ont subi des dégâts, ainsi que 55 internats, présentant divers degrés de détérioration, allant de l'effondrement à de graves fissures. Ces dégâts sont à déplorer essentiellement dans les régions d'Al Haouz, Chichaoua et Taroudant* », indique le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et du Sport (MENPSS) dans un premier bilan du 10 septembre 2023⁵¹. Dans un dernier bilan, « *plus de mille établissements scolaires ont été touchés, dont 60 réduits en ruine* »⁵².

À cela s'ajoute, les 674.892 enfants issus des zones sinistrées touchés directement ou indirectement par les effets du séisme. Face à l'ampleur de la catastrophe humaine et naturelle, le MENPSS a annoncé un plan de riposte en trois phases (mesures urgentes, mesures pédagogiques et plan de développement intégré sur le moyen et le long terme). Ces efforts ont rencontré de grandes difficultés sur le terrain, comme l'ont rapporté les syndicats du secteur éducatif et les associations de la société civile locale. Le déroulement de l'année scolaire 2023-2024 dans les zones sinistrées peut être qualifié d'une année blanche, secouée violemment par le séisme et par une grève dans le secteur d'une durée de trois mois. À la situation conjoncturelle exceptionnelle du séisme, le secteur de l'éducation s'enlise dans des déficits structurels notamment en zones rurales.

Secteur de l'éducation national : Un état des lieux

Nous allons faire le bilan de ces actions, à partir des retours de terrain de la société civile et de la population locale. Ce bilan critique, se compose de quatre parties : La situation des établissements (1), bilan de l'expérience tentes-classes (2), bilan de l'opération « 7000 élèves » (3) et situation du corps enseignant et administratif dans les zones du séisme (4).

49 75MAD sur chaque transfert atteignant 2.000 MAD

50 AMDH, mai 2024, p.24

51 MEN, Suspension des cours dans les communes rurales et Douars dans les zones les plus touchées, à partir du 10 Septembre, et poursuite des cours dans les autres zones, 10/09/23, <https://urlz.fr/taHH> (consultée le 18/08/24)

52 BAM, Rapport annuel 2023, p. 41



Situation des établissements après le séisme

Le MENPSS a annoncé que 530 établissements scolaires ont subi des dégâts. Depuis l'annonce de ce chiffre, comment s'est déroulée l'année scolaire sans ces infrastructures ? L'AMDH identifie trois catégories d'établissements et de traitements des autorités en charge du secteur éducatif :

La première catégorie :

- Reprise de la scolarité basée sur l'inspection visuelle des bâtiments de l'établissement
- Non-prise en compte de l'aspect psychologique, d'autant plus que les craintes hantent toujours les familles qui passent la nuit hors de chez elles et que les enfants continuent de subir les effets de ce traumatisme.

Verbatim

« L'absence presque totale du rôle de la famille et l'absence de ponts de communication avec l'institution, en raison de ses conditions de travail et de sa préoccupation par les travaux de reconstruction »..

Acteur associatif à Al Haouz.

La deuxième catégorie :

- Reprise partielle de l'école en fonction du pourcentage de bâtiments endommagés, adaptant ainsi le temps scolaire à cette réalité ;
- Absence de délimitation pour les zones qui peuvent présenter un danger pour les élèves ;
- Les enfants sont également exclus du suivi psychologique pour surmonter les effets d'un traumatisme ;
- Retards et lenteurs dans la réalisation des rénovations nécessaires : il existe des établissements pour lesquels les associations des parents d'élèves ont réalisé l'expertise et les réparations nécessaires.

La troisième catégorie :

- Ecoles complètement détruites et se trouvant dans l'épicentre du séisme ;
- Arrêt de la scolarité et transfert des élèves vers Marrakech et sa région ;
- *« Aucune visibilité sur le sort des écoles démolies, et qui ont fait l'objet d'opérations de déblayage (cas de la commune d'Ighil) avec des interrogations sur l'année scolaire 2024-2025 et une colère des familles »* (acteur associatif, lmindounite)⁵³ ;
- Mise en place des classes-tentes comme solution provisoire pour ensuite installer des conteneurs ou des unités mobiles ;
- Difficultés à inscrire les enfants transférés d'une zone à une autre, des difficultés aussi à les inscrire dans le système digital « Massar » ou à bénéficier d'une assurance scolaire.

Opération des classes-tentes : Bilan d'un « échec »

⁵³ L'école dans le douar de Dar El Jameâ (province de Taroudant) reconstruite grâce à une initiative associative et un don du joueur de football Achraf Hakimi montre qu'une reconstruction rapide est possible.



La Commission interministérielle (CI) a validé l'acquisition de 830 tentes aménagées en salles de classe dès octobre 2023. Faisant l'objet d'une médiatisation pendant les premières semaines du séisme⁵⁴, l'usage des tentes comme solution provisoire est décrit comme un « échec » par l'AMDH et les différents acteurs associatifs locaux. À Asni, la solution des tentes a été vite abandonnée dès novembre 2023. Les élèves des lycées de cette commune ont été transférés vers deux lycées à Tahanaout. L'usage des classes préfabriquées n'a pas été généralisé. Le MENPSS a fait l'acquisition de 375 classes en préfabriqué.

Verbatim

« Le travail dans des tentes est non adapté pour effectuer des tâches pédagogiques. Ces tentes souffrent d'une mauvaise ventilation, la température y est élevée. Ce qui provoque des vertiges et des maux de tête parmi les enfants ».

Acteur associatif à Al Haouz.

La « solution » des tentes demeure à l'œuvre pour le niveau primaire ou dans d'autres niveaux comme dans le cas du lycée d'Ibn Khaldoun, commune d'Agafay, province de Marrakech, avec 26 classes-tentes. « La majorité des tentes utilisées ne sont pas adaptées à l'enseignement, à l'exception de certaines, préparées par l'armée », note l'AMDH, « la plupart d'entre elles sont des tentes destinées à des événements et ne peuvent en aucun cas être transformées en espace pédagogique », poursuit cette association.

Verbatim

« Les problèmes des toilettes et de l'eau potable se posent avec insistance avec les tentes-classes. Les élèves sont obligés de quitter l'espace des classes pour aller chercher de l'eau ».

Acteur associatif à Al Haouz.

Opération déplacement et hébergement de « 7.000 élèves » vers Marrakech.

Cette opération lancée le 17 septembre 2023, consiste à déplacer potentiellement 8.000 élèves des collèges et des lycées des zones fortement touchées⁵⁵ vers des établissements scolaires et des internats de Marrakech. Cette action, fortement médiatisée⁵⁶, était présentée comme « un acte concret de la mobilisation du MENPSS ».

Lors d'une réunion de la CI en novembre 2023, le gouvernement a annoncé : « la prise en charge de 8.000 élèves, et la reprise des cours, encadrés par 300 cadres pédagogiques. Les élèves seront bénéficiaires d'ordinateurs portables et autres équipements ». Les FAR ont mis à disposition du secteur de l'éducation 500 lits pour héberger les élèves déplacés. Pourtant cette initiative a connu de

⁵⁴ Un exemple parmi tant d'autres : Le Matin, Séisme : reprise normale des cours, le soutien psychologique des élèves doit se poursuivre, 16/09/23 <https://lematin.ma/societe/seisme-le-soutien-psychologique-des-eleves-doit-se-poursuivre/196316> (consultée le 24/08/24)

⁵⁵ Les élèves issus de six communes étaient concernés : Ighil, T'lat N'Yacoub, Aghbar, Ouirghane, Anghal et Azghouz.

⁵⁶ Le360, Séisme : 6.000 élèves de la commune d'Ighil transférés à Marrakech, 16/09/24, <https://urlz.fr/taHM> (consultée le 24/08/24)



nombreux couacs dès le départ.

La première semaine de leur arrivée, une vidéo circule à partir des internats hébergeant ces élèves, où « *ils protestent contre leurs conditions d'hébergement et de restauration* »⁵⁷ avant que les autorités locales n'interviennent pour trouver des solutions à cette situation.

Huit mois après cette opération nécessaire, l'AMDH et des acteurs associatifs locaux à Al Hoouz et à Chichaoua font le bilan de cette action :

- **Les conditions d'hébergement** : la plupart des institutions d'accueil sont jugées « *inacceptables pour des services médiocres* » avec « *des disparités dans les conditions de logement et de scolarisation entre les établissements d'accueil : Université Internationale SUP de CO, Institut Cadi Ayyad, Ouled Dlim et Sidi Zouine* »⁵⁸ ;
- **Les difficultés de gestion** : la répartition des élèves d'un même établissement entre plusieurs lieux d'hébergement ;
- **Risque de violences et de harcèlement** : « Les effets néfastes d'un tel transfert sur la psychologie d'un enfant qui a passé ses premières années à la campagne sont à craindre, nous craignons les violences verbales, physiques et le harcèlement », acteur associatif à Imindounite ;
- **Retrait des élèves du système scolaire ou solutions personnelles** : « *Certaines familles ont préféré rappeler leurs enfants, et trouver par leurs propres moyens des solutions. Pire, certaines familles ont été obligées de suspendre la scolarité de leurs enfants* ». L'AMDH avance que le chiffre des élèves scolarisés à Marrakech ne dépasse pas les « *2.700 élèves* », loin de la cible de 8.000 élèves visée par le MENPSS et annoncée par le CI lors d'une réunion.

Situation du corps enseignant et administratif

Le corps enseignant a souffert, comme les élèves, de conditions de travail difficiles. Les retours de terrain comme, tous les rapports associatifs et syndicaux font état des observations suivantes :

- **Equipements** : l'absence de logements adéquats pour la majorité d'entre eux ; l'absence du matériel de travail ; ainsi que le retour aux établissements partiellement détruits sur ordre verbal, sans disposer d'un rapport technique sur l'état du bâtiment.
- **Organisation du travail** : Nouvelles tâches liées au séisme et ses effets ; un manque de communication avec les acteurs de terrain et les familles.
- **Formation continue** : « *Absence de formation des enseignants sur le contexte post-séisme et la prise en compte des nouveaux besoins des élèves, notamment les orphelins* » (acteur local à Al Haouz).

Dans son dernier bilan officiel publié en octobre 2024, le gouvernement annonce que « *127 écoles ont pu rouvrir à l'occasion de l'actuelle rentrée scolaire* ».

Les travaux de réhabilitation se poursuivent au niveau de 42 établissements scolaires « *devant être prêts à fin novembre prochain* ». En d'autres termes, 361 établissements parmi les 530 endommagés par le séisme ne sont toujours pas

57 تلميذ ضحايا الزلزال يشتكون ظروف الإيواء بمراكش. والسلطات المحلية تدخل على الخط
<https://urlz.fr/taHR> (consultée le 24/08/24)

58 AMDH, mai 24, p.20



réhabilités ou reconstruits. Cette situation a poussé la CI à émettre une critique au MENPSS. La commission recommande « l'accélération de la présentation du programme de mise en œuvre de la troisième tranche des opérations programmées de réhabilitation et de construction des établissements scolaires »⁵⁹.

Secteur de la santé : Un système à terre

L'action publique post-séisme dans le domaine de la santé a pris plusieurs formes. Sur le plan central, le ministère a annoncé plusieurs projets dans les zones du séisme⁶⁰. Ces projets (liste ci-dessous) nécessiteront un investissement public de 1,3 milliards de DH. Un budget qui est mobilisé depuis le budget sectoriel et le Budget général de l'Etat grâce à l'enveloppe budgétaire des 2,5 milliard de DH, annoncé par le gouvernement.

Tableau 6 : Projets « Santé » dans les zones du séisme

| Province | Projet |
|------------|--|
| Taroudant | Hôpital de proximité à Taliouine (80 lits) |
| Ouarzazate | Hôpital des spécialités à Ouarzazate (170 lits) |
| | Hôpital de proximité à Skoura (45 lits) |
| | Hôpital Sidi Hssani, élargissement avec un laboratoire |
| Azilal | Hôpital de proximité à Ouauizight (45 lits) |
| Marrakech | Centre traumatologique à Tamensourt (160 lits) CHU Mohammed VI |
| Al Haouz | Hôpital provincial Tahanaout, élargissement avec un centre de consultation du jour |
| | Hôpital de proximité à Amez Miz (45 lits) |
| Chichaouia | Hôpital provincial Mohammed VI, élargissement avec une unité de réanimation |
| | Centre de santé des jeunes à Imintanout |

Source : Ministère de la Santé et de la protection sociale, novembre 2023.

Ces projets s'apparentent à un effort de rattrapage public dans une zone marquée par des déficits en matière d'accès à la santé⁶¹. Le gouvernement via sa CI a annoncé en octobre « l'achèvement des travaux de la première tranche relative à la mise à niveau de 42 centres de santé prioritaires ». La commission a constaté « le lancement des travaux de la deuxième tranche relative à la mise à niveau ou la reconstruction de 153 centres de santé pour un coût de 532 millions de dirhams ».

La situation sanitaire était déjà difficile dans ces régions. Elle est aujourd'hui compliquée fortement par le séisme et ses effets (blessés, routes coupées ou en mauvais état, etc.). La situation des infrastructures de santé telle que décrite par

59 Chef du gouvernement, CI, communiqué de presse, 02/10/24, Rabat

60 Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, Présentation du budget sectoriel, PLF 2024, Chambre des conseillers, 20/11/23. p.37

61 Voir, HCP 2024



les habitants et par les acteurs associatifs à Al Haouz et Chichaoua se résume aux points suivants :

1. La hausse des maladies infectieuses chez les habitants, en raison des conditions de vie défavorables sous les tentes⁶²;
2. Les conditions de travail difficiles pour le personnel de santé, ne disposant ni de logements, ni de sécurité, ni de moyens nécessaires (santé de la mère et de l'enfant particulièrement) ;
3. Les habitants sont contraints de parcourir de longues distances (*cas d'Assif El Mal, Adassil, et d'Imindounite* abritant des centres de soins de 3^{ème} catégorie, obligeant ainsi les cas urgents à s'orienter vers *Mejjat* qui bénéficie d'un dispensaire de 1^{er} niveau) ;
4. L'état vulnérable de certaines structures de soins frappées par le séisme et situées dans des zones menacées (*cas de l'établissement Tizi Imlil, commune Imegdal*) ;
5. L'absence d'une prise en charge psychologique pour les personnes souffrant de traumatismes dus au séisme.

Prise en charge des personnes en besoin de protection

Dans cette partie, nous ferons le bilan des quelques actions publiques menées à l'adresse de ces populations. Nous nous intéressons au programme annoncé par le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille (MSISF), les actions menées par le Conseil national des droits humains (CNDH) et celles lancées par la Commission Nationale de Coordination des mesures de Lutte et de prévention contre la Traite des êtres humains (CNCLT).

La CNCLT a réagi pour offrir une démarche de protection des enfants victimes du séisme. « *La Commission a pris acte d'une série de publications, messages, photos et conversations échangées sur les réseaux-sociaux dans le cadre des campagnes et d'initiatives de solidarité avec les victimes du tremblement de terre, comportent des contenus préjudiciables aux droits des enfants et des femmes sinistrées, susceptibles d'inciter à actes délictueux ou criminels punis par la loi n° 27.14 relative à la traite des êtres humains, qui expose leurs auteurs à de sévères sanctions* », avait indiqué le CNCLT⁶³, deux semaines après le séisme. La commission a mis en place un numéro vert à la disposition du public afin de signaler de potentielles victimes de traite des êtres humains et les cas suspects pouvant être assimilés à des cas de traite des êtres humains. La CNCLT n'a pas encore présenté un bilan de cette action d'urgence.

Au lendemain du séisme, le MSISF a aussi annoncé une réponse d'urgence en soutien à l'intervention humanitaire. Un budget de 32,7 MDH a été mobilisé pour répondre aux besoins d'urgence. En novembre 2024, ce département annonce

⁶² Situation confirmée par l'hospitalisation de 12 cas parmi les élèves issus de la région suite à une infection cutanée contagieuse, voir Kech 24, <https://urlz.fr/taHT> (consultée le 10/10/24)

⁶³ Communiqué de la CNCLT Au sujet des publications et échanges sur les réseaux sociaux portant atteinte aux victimes sinistrées du tremblement de terre, 18/09/23, <https://urlz.fr/taIc>, (consultée le 18/08/24)



l'acquisition du matériel suivant ⁶⁴ :

| Nature du projet | Budget (en MAD) |
|---|----------------------------|
| Achat de denrées alimentaires | 3,5 MDH |
| Achat de couvertures | 3,5 MDH |
| Achat de vaisselles pour les sinistrés | 5,5 MDH |
| Groupe électrogènes et panneaux solaires | 5,5 MDH |
| Tentes destinées aux « Espaces enfants » | 1 MDH |
| Tentes en plastique (Entraide nationale) | 2 MDH |
| Réalisation d'études techniques pour les Etablissements de protection sociale (EPS) | 2,5 MDH |
| Divers (location de véhicules, gasoil, frais d'entreposage, etc.) | 3 MDH |
| Total | 26,5 millions de DH |

Source : MSISF, PLF 2024 novembre 2023

Ces montants montrent la faiblesse des budgets annoncés dans le volet humanitaire et de l'urgence par ce département ministériel. Aucune annonce publique avec un budget n'a été faite au sujet de la réhabilitation et la reconstruction des 242 Établissements de la Protection Sociale (EPS) touchés par le séisme. Ces EPS jouent un rôle essentiel dans ces zones pour la prise en charge des personnes en situation difficile mais surtout pour la scolarisation du monde rural. Sur le plan du programme annuel, annoncé dans le budget 2024, ce département poursuit sa démarche classique de contractualisation avec la société civile.

Ces annonces ne sont ni accompagnées par un budget spécifique, ni d'un calendrier de mise en œuvre, ni des acteurs en charge de leur concrétisation sur ces terrains. Le constat est celui des limites de l'intervention de ce département, avec une faiblesse des budgets mobilisés. Pourtant, les besoins sur le terrain en matière de protection sont importants comme l'a montré le rapport du CNDH sur la situation des enfants de ces zones face aux effets du séisme ⁶⁵. Ces besoins sont nombreux à l'école, dans les EPS les hébergeant et dans l'espace numérique.

Nous notons enfin l'absence dans les programmes gouvernementaux des interventions en matière de l'accès à la culture⁶⁶ et au sport dans ces zones durant les derniers mois. Des initiatives ont été lancées pour offrir aux enfants de ces zones des places dans le programme « *Vacances pour tous* », mais elles restent limitées.

⁶⁴ Présentation du budget du MSISF, PLF 2024, Chambre des conseillers, 30/11/23, p.7-8

⁶⁵ حماية حقوق الطفل في سياق زلزال 8 شتنبر 2023 - ملاحظات المجلس وتوصياته الدولية عبر
صدده للفضاء الرقمي وزياراته الميدانية " المجلس الوطني لحقوق الانسان. ماي 2024
<https://urlz.fr/tale>, (consultée le 18/08/24)

⁶⁶ Dans sa présentation de son budget sectoriel, le Ministère de la Culture n'évoque pas de mesures liées à ce secteur au profit des zones sinistrées. La même remarque pour le secteur de la jeunesse et au sein du département du sport (MENPSS).



Conclusion de l'axe 4 :

Le Ministère de l'Éducation a annoncé un plan d'urgence et de reconstruction. La mise en œuvre a rencontré de grandes difficultés sur le terrain. Le déroulement de l'année scolaire 2023-2024 dans les zones sinistrées peut être qualifié d'une année blanche, secouée violemment par le séisme et par une grève dans le secteur d'une durée de trois mois. Dans ce secteur, le structurel (crise permanente du secteur de l'éducation) impacte le conjoncturel (le séisme).

Ainsi, le plan ambitieux sur papier prenait en compte l'ampleur du désastre et le niveau de déficit dans l'offre scolaire dans ces régions. Ce plan connaîtra durant cette première année plusieurs difficultés dans sa mise en œuvre. Sur le plan des réalisations, certains objectifs chiffrés ont été hors portée comme le transfert des élèves vers Marrakech qui n'a pas dépassé les 3.000 lycéens contre 8.000 visés par le département de l'éducation.

Pour sa part, le secteur de la santé dans les zones particulièrement touchés par le séisme est à terre. Les quelques infrastructures existantes ont été détruites ou sérieusement endommagés. Dans ce contexte de manque de moyens, les citoyens de ces zones ont vécu plusieurs mois sans système de santé opérationnel. La concrétisation des engagements gouvernementaux (Centre de proximité) devrait permettre de bricoler une offre de santé de premier niveau dans ces déserts médicaux, à condition de livrer ces infrastructures dans les délais requis et affecter les ressources humaines nécessaires à leur bon fonctionnement.

Dans des zones aux fragilités sociales connues, le séisme a amplifié les risques de précarité et de vulnérabilité. L'intervention publique à travers le ministère de tutelle à l'adresse des populations en besoin de protection (femmes, enfants, personnes en situation d'handicap, etc.) demeure faible ou quasiment absente. Le recours à l'action de la société civile est un palliatif mais en l'absence d'un programme public, ces actions pourraient avoir un effet limité. La liste des catégories à protéger reste à définir avec précision pour assurer une prise en charge et une protection idoine.

Le CNDH a alerté sur la situation des enfants dans le séisme et indique l'ampleur des besoins de protection pour les autres catégories de la population. Aucune annonce publique n'a été faite au sujet de la réhabilitation et la reconstruction des 242 EPS touchés par le séisme. Ces EPS jouent un rôle essentiel dans ces zones pour la prise en charge des personnes en situation difficile mais surtout pour la scolarisation du monde rural.

Axe 5 : Environnement et approche genre

Cette partie couvre les deux axes transversaux que sont la prise en compte de la « *dimension environnementale* » et l'approche genre dans les différents plans annoncés par le gouvernement et ses institutions, durant cette première année de reconstruction dans les zones du séisme. Nous commençons par l'évaluation du volet environnemental puis nous enchaînons avec la prise en compte de l'approche genre.

Environnement fragilisé et négligé





Dans sa communication, le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, n'a pas annoncé d'actions visant la prise en compte de la « *dimension environnementale* ». Lors de la présentation du budget sectoriel du département pour le PLF 2024, la seule mention faite au séisme est celle relative à la « *mise à jour* » et à « *la réalisation de cartes géologiques des zones sinistrées pour les compléter* »⁶⁷. Selon les données publiques disponibles, la dimension environnementale est absente dans la réponse durant cette première année de la reconstruction. Ce volet est loin d'être un luxe. Dans cette zone fragilisée par le séisme et de surcroît par les dérèglements climatiques, une réponse publique autour de la dimension environnementale est nécessaire.

Les citoyens interrogés, issus des deux provinces d'*Al Haouz* et *Chichaoua*, regrettent que cette dimension n'ait pas été prise en compte dans le processus de reconstruction des maisons, cet état de fait est précisément illustré par les points suivants :

- La gestion des déchets du séisme : solides et organiques y compris ceux liés à la reconstruction
- Le choix des espaces à urbaniser en évitant les zones à risques à proximité des rivières
- La non-prise en compte du caractère du sol
- La durabilité et l'adaptabilité des logements avec le climat
- Les effets des exploitations des carrières notamment à *Chichaoua*
- La pollution des courants d'eau et des rivières suite au séisme avec l'installation des habitants dans ces zones.

Verbatim

« *Le cas de Chichaoua est emblématique en l'absence de cette dimension. La province compte 100 carrières d'extraction avec un fort impact au sol. Parmi les communes qui représentent les risques majeurs, il y a Assif El Mal, à Chichaoua* ».

Citoyen de la province de Chichaoua.

Les problématiques soulevées par les citoyens n'ont pour l'heure aucune réponse de la part des institutions gouvernementales en charge de l'environnement. Le nexus entre climat, environnement et opérations de réhabilitation et reconstruction n'est pas à l'ordre du jour et, à priori, n'est même pas envisagé.

L'absence d'une approche genre

Les zones du séisme, spécialement en milieu rural, sont le symbole des inégalités genre au Maroc. En matière d'accès à l'éducation et à l'activité économique, les femmes subissent des discriminations structurelles dans ces zones. Comme le rappelle le HCP, « *l'analphabétisme touche plus les femmes que les hommes dans ces zones, surtout dans les provinces d'Azilal et de Chichaoua où les taux franchissent le cap de 60%* »⁶⁸. Le taux d'analphabétisme au niveau national.

67 Présentation du Budget sectoriel du MTEDD, 08/11/23, Chambre des représentants, p.32 <https://urlz.fr/tali>

68 HCP, Profil sociodémographique de la zone sinistrée suite au tremblement de terre survenu au Maroc le 8 septembre 2023, octobre 2023.



Tableau 7 : Inégalités de genre dans l'éducation - Taux d'analphabétisme

| National | Zones sinistrées | Hommes dans les zones sinistrées | Femmes dans les zones sinistrées |
|----------|------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| 22% | 41% | 29% | 52% |

Source : HCP, 2024.

Les disparités de genre sont très marquées dans l'activité économique de ces régions. Toute relance économique devrait prendre en compte ces réalités avec les défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes.

Tableau 8 : Inégalités de genre - Taux d'activité

| National | Zones sinistrées (urbain et rural) | Hommes dans les zones sinistrées | Femmes dans les zones sinistrées |
|----------|------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| 47% | 45% | 76% | 16,5% |

Source : HCP, 2024.

Tableau 9 : Inégalités de genre - Taux d'activité dans le rural

| Milieu rural (national) | Zones sinistrées Rurales | Hommes dans les zones sinistrées rurales | Femmes dans les zones sinistrées rurales |
|-------------------------|--------------------------|--|--|
| 45% | 43,7% | 78% | 10,7% |

Source : HCP, 2024.

Les chiffres montrent les inégalités élevées entre hommes et femmes en matière d'accès à l'activité économique. « *Dans l'ensemble de la zone sinistrée, le taux d'activité des hommes est substantiellement plus élevé que celui des femmes, illustrant des inégalités persistantes sur le marché du travail. [...] Cette importante disparité reflète des défis en matière de participation des femmes à la vie économique au sein de ces régions* », observe le HCP. Ces chiffres sont à relativiser car les femmes en zones rurales sont actives dans le cycle économique, et souvent prennent en charge les responsabilités au quotidien lorsque leurs époux sont en migration interne, notamment pour les activités d'élevage. Cette contribution économique déterminante n'est pas toujours prise en compte par les statistiques officielles.

Le constat des inégalités de genre demeure prégnant. Même en zone urbaine, ces disparités sont persistantes. Par exemple, à Marrakech, le taux d'activité des hommes atteint 75,9%, tandis que celui des femmes n'est que de 25%. « *Cette disparité souligne l'importance de s'attaquer aux obstacles spécifiques auxquels sont confrontées les femmes sur le marché du travail, notamment l'accès à l'éducation, les normes culturelles et les opportunités d'emploi* », souligne le HCP.

Le ministère en charge de questions d'égalité et de genre (MSISF) dispose d'actions





et de mesures dont l'implémentation est déléguée au secteur associatif dans le cadre des conventions signées. Mais ce département ne donne pas une vision spécifique à la situation des femmes et des filles dans les zones sinistrées. Cette absence de réponse programmatique s'accompagne de discriminations vécues par des femmes lors de la gestion de la réponse d'urgence.

Selon les données recueillies par l'AMDH à Marrakech et dans des zones rurales, « des femmes vivant seules (veuves ou divorcées) n'ont pas eu accès aux aides de logement ». Le mouvement social né après le séisme pour réclamer des conditions de prise en charge meilleures par l'Etat a enregistré la poursuite et la condamnation d'une citoyenne de cette région sinistrée. Le 17 juillet 2024, Mme Fatima Ahnine est arrêtée à Talat N'Yaaqoub suite à ses protestations contre un responsable de l'autorité locale dans cette commune⁶⁹. Elle a été condamnée à 1 mois de prison ferme. Deux autres femmes ont été également condamnées par des amendes. Le mari de Mme Ahnine a été condamné à payer une amende. Après avoir purgé sa peine, Mme Ahnine a été libérée le 17 août dernier.

Certains équipements de base destinés à cette catégorie de la population n'ont pas connu de travaux de réhabilitation comme les foyers féminins et les Dar Taliba (Maison de l'étudiante). Sans ces infrastructures sociales, le retour à l'école des filles de ces zones reste en suspens, mettant en péril les avancées enregistrées ces dernières années en matière de scolarisation des filles du monde rural.

L'inclusion des femmes dans la prise de décision est également un volet qui a été négligé dans le processus de reconstruction. Ainsi, les besoins spécifiques aux femmes se retrouveront forcément insuffisamment pris en compte.

De plus, la situation des violences faites aux femmes risque de se détériorer davantage si aucune mesure de protection spécifique aux femmes de la région n'est mise en place, d'autant plus que le climat de confusion et d'incertitude crée un terrain propice à la mise sous silence des femmes victimes de violence.

En ce qui concerne l'accès aux soins de santé reproductive et/ou maternelle, deux centres sont dédiés à la santé maternelle et infantile, à *Asni* et à *Imlil*⁷⁰. Ces deux centres suffisent-ils à répondre aux besoins ?

Conclusion de l'axe 5:

La prise en compte de la « dimension environnementale » était un des critères fixés dès le départ par le chef de l'Etat dans ses communications aux premières heures du séisme. Le gouvernement se devait de détailler cette prise de conscience, en mesures des programmes et budgets. L'analyse des différentes interventions gouvernementales, tous secteurs confondus, montre l'absence de cette démarche.

L'approche genre est un angle mort de la réponse publique. Pourtant, les zones du séisme sont des espaces d'inégalités de genre en matière d'éducation et d'activités. Dans ce contexte fortement inégalitaire, la réponse publique n'est pas sensible au

69 لجمعية المغربية لحقوق الإنسان فرع المنارة مراكش تدين في بيان لها وبشدة الانتهاكات التي تطال ضحايا زلزال الحوز، والحكم القضائي للجائر في حق المعتقلة فاطمة احنين 8 août 2024 <https://urlz.fr/taIn> (consultée le 24/08/24)

70 Santé à Al Haouz : un an après le séisme, la reconstruction en marche, <https://urlz.fr/taIq> (consultée le 15/11/24)



genre dans sa dimension holistique. Les différents programmes présentés dans les cinq premiers axes n'abordent pas cette dimension et n'accordent pas une attention aux inégalités de genre pouvant se produire lors de ces programmes de reconstruction et de développement socio-économique. Ces programmes devront marquer les zones sinistrées pour les décennies à venir.

Encadré

Le mouvement social des sinistrés du séisme : Isolé et réprimé

Un mouvement social est une forme d'action collective visant à atteindre un objectif. Dans le cas du séisme, un mouvement social est né après la catastrophe naturelle du séisme. Dans cette partie, nous allons présenter la chronologie de ce mouvement, ses principales revendications, les phases importantes de son évolution. Il s'agit ici d'une analyse préliminaire d'un mouvement en cours et en phase de structuration.

2 octobre 2023 : 400 citoyens de douars dans la province de Chichaoua marchent 90 km en direction du siège de la province exigeant « l'accès aux aides directes » et refusant « leur exclusion »⁷¹. Cette marche a été stoppée à la commune de Mejjat.

24 octobre 2023 : Une centaine de citoyens de la commune d'Amez Miz organisent une manifestation dénonçant « la négligence et l'indifférence de l'État » devant le siège de l'autorité locale (*Bachaouia*)⁷². Ils créent la « *Coordination des victimes du séisme à Amez Miz* »⁷³.

8 novembre 2024 : Sit-in des habitants de communes (*Ouneine, Tizi N'Tast, Tafounguilt, Khmiss Sidi Ouazziz, etc.*) devant le siège de la province de Taroudant pour exiger « l'accès aux aides » et « protester contre le retard dans le versement de ces aides ». Le gouverneur dialogue et promet des « solutions rapides »⁷⁴.

10 février 2024 : Des habitants de communes dans la province de *Taroudant* organisent une marche à pied de plusieurs kilomètres jusqu'au siège de la province puis à la wilaya de la région Agadir pour revendiquer le droit d'accès aux aides et protester contre le retard dans le versement de ces aides⁷⁵. Un dialogue est ouvert avec le SG de la province de *Taroudant*.

4 juillet 2024 : Des supports de l'équipe de football de *Tigouga* (province de *Taroudant*) manifestent avec une banderole « *Le séisme est un acte divin, mais la marginalisation est un acte politique* »⁷⁶.

08 septembre 2024 : Un an après le séisme, des manifestations sont organisées au niveau *Talat N'Yaaqoub* et *Chichaoua* pour dénoncer « *le retard dans la réception des fonds et l'exclusion de certaines familles* ».

71 Al Bahja 24, <https://urlz.fr/talw> (consultée le 01/09/24)

72 Al Hurra, <https://urlz.fr/talJ> (consultée le 01/09/24)

73 Al Hurra, <https://urlz.fr/talJ> (consultée le 01/09/24)

74 Al Ahdath, <https://urlz.fr/talE> (consultée le 01/09/24)

75 Hespress, <https://urlz.fr/7M64oV> (consultée le 01/09/24) et <https://www.youtube.com/watch?v=ujykrHRtZrYO>

76 Souss 24, "الزلازل قدرة إلهية والتهميش فكرتك السياسية", Facebook. Publié le 04/07/24, consulté le 01/09/24. <https://urlz.fr/talN>



Ce mouvement social est réparti sur tout le territoire des zones du séisme (les quatre provinces). Il a tenté de manifester au niveau local, régional et national. Il souffrira d'un isolement et d'un manque d'intérêt de la part des grandes ONG régionales et nationales. Les médias régionaux et nationaux n'ont pas assez accompagné ce mouvement.

Encadré

Un regard sur l'action associative

Dans le cadre des missions de l'Observatoire, nous avons réalisé un monitoring de projets associations destinés aux zones touchées par le séisme. L'objectif est de mesurer l'action du secteur associatif qui est tout aussi présent que l'Etat. Il s'agit bien sûr d'un échantillon de la présence associative. Nous nous sommes basés sur les appels d'offres et offres d'emplois publiés sur le site dédié à l'action associative « *Tanmia.ma* » durant douze derniers mois (septembre 23 à septembre 24). Ci-dessous le résultat de cette veille qui a permis de recenser 20 projets sur les quatre provinces touchées.

Les secteurs d'actions des associations se répartissent comme suit :

| Domaine d'intervention | Nombre |
|-------------------------------|-----------|
| Animation culturelle | 2 |
| Education | 1 |
| Infrastructures | 1 |
| Réalisation d'études | 7 |
| Santé et soutien psychosocial | 3 |
| Habitat | 2 |
| Inclusion économique | 4 |
| Total | 20 |

Les zones d'interventions concernent toutes les provinces. *Al Haouz* (7 projets), *Taroudant* (5), *Marrakech* (1), *Azilal* (1) et des projets couvrant toutes les zones (6). La majorité de ces projets ont des sources de financement de la coopération étrangères (16 projets sur 20). Bien sûr, cet échantillon ne représente pas tous les projets actifs sur le terrain. Elles sont nombreuses les associations marocaines actives dans tous les volets (reconstruction, aides directes, etc.).

Cet échantillon permet de mesurer le type d'interventions des acteurs de la coopération internationale. Ce qui appelle à la coordination des actions publiques et associatives pour les bénéficiaires des populations concernées. Une action associative qui mériterait dans l'avenir une veille globale pour mesurer ses réussites et ses difficultés sur le terrain.

Documents officiels (15)





ANNEXES

Bibliographie et ressources documentaires



- Ministère de l'Intérieur, Stratégie nationale de gestion des risques des catastrophes naturelles
https://www.gestionrisques.ma/web/files/Livret_de_la_SNGRCN.pdf
- Loi de Finances, 2024, Bulletin officiel
- MEF, Note de présentation, Loi de finances 2024
- MEF, Rapport sur les comptes spéciaux du trésor, Loi de finances 2024
- Royaume du Maroc, Ministère de l'Economie et des Finances « *Discours de Mme la Ministre pour la présentation du PLF 2024* », Les deux Chambres du Parlement
- Présentation du PLF 2024, Ministre de l'Economie et des finances, 20 octobre 2023
- Présentation du budget sectoriel du département de l'Habitat, Chambre des conseillers, Commission des secteurs sociaux, novembre 2023
- Présentation du budget sectoriel ministre de Ministère de l'Intérieur, PLF 2024, Chambre des conseillers
- Présentation du ministre de l'Équipement et de l'Eau à la Chambre des Conseillers, novembre 2023, budget sectoriel PLF 2024
- Présentation du budget sectoriel ministre de l'Éducation nationale du préscolaire et du sport, PLF 2024, Chambre des conseillers
- Présentation du budget de la Défense, PLF 2024, Chambre des représentants, 1^{er} novembre 2023.
- Ministère de la santé et de la protection sociale, Présentation du budget sectoriel, PLF 2024, Chambre des conseillers, 20 novembre 2023
- Présentation du budget du MSISF, PLF 2024, Chambre des conseillers, 30/11/23
- Présentation du budget sectoriel Ministère du Tourisme, PLF 2024, Chambre des représentants
- Présentation du Budget sectoriel du MTEDD, 08/11/23, Chambre des représentants
- « Marrakech, cité du renouveau permanent » (2014-2017), Bilan.

Rapports (6)

- La Banque mondiale, Rapport de suivi de la situation économique au Maroc, de la résilience à la prospérité partagée, automne 2023, novembre 2023
- Bank Al Maghrib (BAM), Rapport annuel 2023
- حماية حقوق الطفل في سياق زلزال 8 شتنبر 2023 – ملاحظات المجلس وتوصياته الأولية عبر رصده للفضاء الرقمي وزياراته الميدانية" المجلس الوطني لحقوق الانسان، مابي 2024
- AMDH, Rapport d'étape sur la situation des droits humains dans la zone du séisme du Grand d'Atlas du 8 septembre 2023. Cas de la région de Marrakech-Safi, juin 2024 (en arabe)
- Transparency Maroc, Mission de préparation de la mise en place du projet de l'Observatoire du Programme de Reconstruction Post-séisme dans le Grand Atlas au Maroc
- HCP, Profil sociodémographique de la zone sinistrée suite au tremblement de terre survenu au Maroc le 8 septembre 2023, octobre 2023.

Communiqués de presse officiels (12)



- Communiqué du Cabinet Royal, Séisme d'Al Haouz, le 09/09/23
- Communiqué du Cabinet Royal, le 09/09/23
- Communiqué du Cabinet Royal, le 14/09/23
- Communiqué du Cabinet Royal du 20/10/23
- MENPSS, Suspension des cours dans les communes rurales et Douars dans les zones les plus
- Touchées, à partir du 11 Septembre, et poursuite des cours dans les autres zones, 10/09/23
- Communiqué de la CNCLT, 18/09/23
- BEI, Communiqué de presse, 11 octobre 2023
- MEF, Communiqué de presse, « Signature du contrat de prêt d'un montant de 100 millions d'euros,... par le séisme d'Al Haouz »
- CE, Communiqué de presse, « L'UE aux côtés du Maroc dans la reconstruction suite au tremblement de terre de septembre 2023 », 22/12/23
- USAID, Communiqué de presse, « L'USAID soutient la reconstruction post-séisme au Maroc à travers des programmes d'une valeur de 12,6 millions de dollars »
- Communiqué, BERD, Crédit Agricole du Maroc - Réponse au séisme, 26/04/24

Communiqués de presse des ONG et fondations (1)

Transparency Maroc, Communiqué de presse, Appel à la transparence dans la gestion des suites du séisme du 8 septembre 2023

Contenus médiatiques : Articles et contenus multimédias (21)

Articles de presse en langue arabe : (5)

هسبريس، الحكومة ترد على احتجاجات متضرري الزلزال، 22 فبراير 2024
هسبريس، متضررون من زلزال الحوز يحتجون أمام ولاية جهة مراكش آسفي للمطالبة
بالاستفادة من الدعم المالي
للماب: زلزال الحوز.. فتح أزيد من 40 ألف ورش لإعادة بناء المساكن المتضررة إلى غاية متم
ماي 2024 (وزيرة)
تلاميذ ضحايا الزلزال يشتكون ظروف الإيواء بمراكش. والسلطات المحلية تدخل على الخط
العمق.

الانتفاضالجمعية المغربية لحقوق الإنسان فرع المنارة مراكش تدين في بيان لها وبشدة
الانتهاكات التي تطال ضحايا زلزال بالحوز، والحكم القضائي للجائر في حق المعتقلة
فاطمة احنين، 8 غشت 2024

Articles de presse en langue française : (15)



- Agence MAP, « SM le Roi adresse un discours au Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1^{ère} session de la 3^{ème} année législative de la 11^{ème} Législature (texte intégral) », 13 octobre 2023
- Le Matin, Séisme : 4 milliards de dirhams alloués à l'Agence du Grand Atlas pour reconstruire les écoles affectées, 16/10/23
- Le Matin, Séisme : reprise normale des cours, le soutien psychologique des élèves doit se poursuivre, 16/09/23
- Le360, Séisme : 6.000 élèves de la commune d'Ighil transférés à Marrakech, 16/09/24
- La Revue des FAR, n°417, août-septembre 2023
- La Revue des FAR, n°418, février-mars 2024
- Salima Naji, Réparer les bâtiments, réparer les âmes, Telquel, 05/01/24
- Des experts débattent à Rabat de la construction avec les matériaux locaux pour faire face aux séismes et au réchauffement climatique, Maroc Diplomatique, 21/10/23
- Zakaria Kadiri; Pour un développement rural large systémique et digne, Telquel, 18/09/23
- Mohamed Mahdi, « Il faut tenir compte des spécificités des douars de l'Atlas », Medias24, 19/09/23
- Reconstruire en préservant l'identité des lieux, Femmes du Maroc
- L'École nationale d'architecture de Marrakech a exprimé son engagement à soutenir activement les autorités compétentes, Medias24, 19/09/23
- Agence MAP, Séisme d'Al Haouz/Agriculture : élaboration d'un nouveau programme d'une enveloppe de 10,3 MMDH (M. Sadiki), 23/10/23
- Agence MAP, L'INDH à Al Haouz : Un engagement fort pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Contenus multimédias : (1)

ARTE : Maroc : L'hiver d'après, 16/02/2024

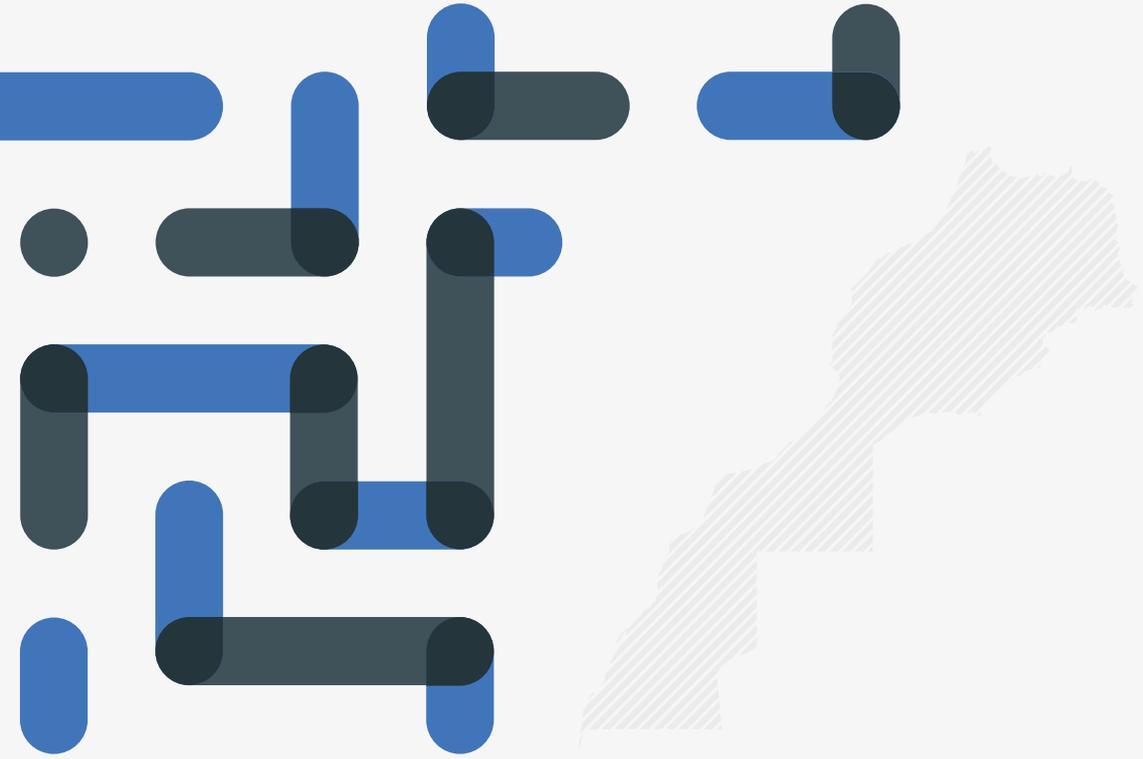
Ouvrages (3)

Hassan Rachik, Socio-anthropologie rurale : structure, organisation et changement du Maghreb, 2019, La Croisée des chemins, Casablanca.

Sites web officiels

www.provinceazilal.ma
www.indh-chichaoua.gov.ma
www.revue.far.ma
www.ville-marrakech.ma
www.regionmarrakech-safi.ma
www.marchespublics.gov.ma
www.chambredesconseillers.ma
www.chambredesrepresentants.ma
www.men.gov.ma
www.sante.gov.ma





HEINRICH BÖLL STIFTUNG
RABAT

<https://transparencymaroc.ma/>

